



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2022

DU CREDIT AGRICOLE

ATLANTIQUE VENDEE

En application des articles 221-1, 222-4, 222-5 et 222-6 du Règlement général de l'AMF

SOMMAIRE

1. Rapport de gestion semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2022	P. 3
2. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022	P. 66
3. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022	P. 126
4. Attestation du responsable de l'information	P. 129
5. Glossaire	P. 130

RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL

DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE

AU 30 JUIN 2022

Sommaire

1. Examen de la situation financière et du résultat du premier semestre 2022	6
1. La situation économique	6
1.1. Environnement Economique et financier	6
1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché	10
1.3. Activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au cours de l'exercice.....	11
1.4. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période - faits marquants.....	12
2. Analyse des comptes consolidés.....	13
2.1. Présentation du groupe de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée .	13
2.2. Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée	13
2.3. Résultats consolidés	13
2.4. Bilan consolidé et variations des capitaux propres	16
2.5. Activité et résultat des filiales.....	19
3. Capital social et sa rémunération.....	19
3.1 Les parts sociales	20
3.2 Les Certificats coopératifs d'associés.....	20
3.3 Les Certificats coopératifs d'investissement.....	20
4. Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.....	20
4.1. Événements postérieurs à la clôture	20
4.2. Les perspectives 2022	20
5. Informations diverses	21
5.1. Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI (Certificats Coopératifs d'Investissements) autorisé par l'assemblée générale du 29/03/2022	21
5.2. Calendrier des publications des résultats.....	21
2. Facteurs de risques et informations prudentielles	21
1. Informations prudentielles	21
2. Facteurs de risques	22
2.1. Facteurs de risques liés à l'émetteur et à son activité.....	22
2.2. Risques de crédit et de contrepartie.....	23
2.3. Risques financiers	26
2.4. Risques opérationnels et risques connexes.....	29
2.5. Risques liés à l'environnement dans lequel le groupe Crédit Agricole évolue.....	32
2.6. Risques liés à la stratégie et aux opérations du groupe Crédit Agricole.....	36
2.7. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	38
3. Gestion des risques	40
3.1. Appétence au risque, Gouvernance et organisation de la gestion des Risques.....	40

3.2.	<i>Dispositif de stress tests.....</i>	45
3.3.	<i>Procédures de contrôle interne et gestion des risques.....</i>	46
3.4.	<i>Risques de crédit.....</i>	52
3.5.	<i>Risques de marché.....</i>	57
3.6.	<i>Gestion du bilan.....</i>	58
3.7.	<i>Risques opérationnels.....</i>	60
3.8.	<i>Risques de non-conformité.....</i>	63
3.9.	<i>Risque juridique.....</i>	65

1. Examen de la situation financière et du résultat du premier semestre 2022

1. La situation économique

1.1. Environnement économique et financier

LE PREMIER SEMESTRE 2022

Après une chute du PIB mondial de 3% en 2020, inédite depuis au moins quarante ans, l'année 2021 a été celle d'un rebond de l'activité tout aussi inédit, de plus de 6% – avec +5,7% aux Etats-Unis, +5,3% en zone euro et même +6,8% en France et +6,6% en Italie. 2022 s'annonçait comme l'année de la « normalisation », avec une croissance qui promettait de rester encore vigoureuse (+4,2% prévu en janvier 2022 par le FMI pour la croissance mondiale).

La hausse de l'inflation était cependant devenue l'inquiétude principale. Les prix des matières premières grimpaient. La demande des consommateurs, progressivement libérée des contraintes sanitaires et stimulée par les plans de relance (en particulier aux Etats-Unis), connaissait un vif rebond, tandis que l'offre très fortement perturbée par la pandémie peinait à y répondre. Ainsi, les chiffres d'inflation ne cessaient de surprendre à la hausse : aux Etats-Unis elle atteignait des niveaux inédits depuis quarante ans (+7,5% sur un an, en janvier) et la zone euro n'avait jamais connu une telle hausse des prix (5,1%). On pouvait néanmoins début 2022 escompter un ajustement progressif de l'offre à la demande et un retour rapide de l'inflation vers des niveaux plus proches des cibles des banques centrales.

La guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février a cependant constitué un nouveau choc puissant pour l'environnement mondial. Au terme de quatre mois de ce conflit, son issue militaire est loin d'être dessinée et l'on sait déjà que ses conséquences économiques et géopolitiques seront majeures et durables.

Plusieurs salves de sanctions contre la Russie ont rapidement été mises en place mais, au-delà, la guerre entraîne des coupures physiques de production, des liaisons commerciales et des exportations sur le territoire ukrainien. Le blocage de la mer Noire a des répercussions majeures sur toutes les exportations russes, mais aussi d'Asie centrale. Les perturbations de l'économie mondiale depuis lors sont en conséquence très fortes. L'Europe est touchée au premier chef.

Si la Russie et l'Ukraine ont globalement un poids faible dans l'économie mondiale (3,5% du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat) et le commerce international, les deux pays n'en constituent pas moins des acteurs décisifs sur des produits essentiels, comme le gaz, le pétrole, le blé, les engrais ou des métaux indispensables à certains secteurs industriels (aluminium, nickel et palladium notamment). Certains secteurs et certains pays sont très dépendants de ces importations : près d'un quart du pétrole brut raffiné et un tiers du gaz naturel consommé dans l'Union européenne proviennent de Russie (2019), la Russie représente 38% du pétrole et 49% du gaz importés par l'Allemagne, elle fournit 40% du gaz naturel consommé par l'Italie qui produit son électricité à 43% à partir de gaz naturel. La Russie ne représente que 1,1% des exportations françaises et 1,5% de ses importations. Celles-ci sont néanmoins très concentrées sur les hydrocarbures (43%, en particulier du gaz naturel) et les produits de raffinage et cokéfaction (35%). Toutefois, la Russie n'est que le deuxième fournisseur en gaz de la France (20% du total) après la Norvège (40%), de plus, le gaz constitue une part très limitée du *mix* énergétique français.

C'est sur le prix des matières premières et de l'énergie que les impacts de la guerre se sont manifestés en premier lieu. Le baril de Brent a dépassé les 130 dollars début mars pour terminer le semestre autour de 120 dollars, soit une hausse de 55% depuis le début de l'année. Le prix du gaz naturel, très volatil au premier semestre 2022, a presque doublé entre la fin 2021 et fin juin 2022, alors que les prix étaient déjà en accélération rapide sur la seconde moitié de 2021. Le prix du blé a également été très chahuté terminant le

semestre à 8,8 dollars le boisseau (après jusqu'à 12 dollars courant mars), soit un gain de 13% sur six mois et de 34% sur un an. En corollaire, l'inflation n'a cessé d'accélérer durant le semestre. En juin, elle a atteint 8,6% sur un an en zone euro, et 9,1% aux Etats-Unis. En France, les prix à la consommation ont crû de 5,8% (Insee) sur un an, soit une inflation inégalée depuis 1985.

Les impacts de la guerre russo-ukrainienne se traduisent par ailleurs par un recul important de la confiance des agents économiques. A titre d'exemple, en France, l'indicateur de confiance des ménages a chuté de 103 en juin 2021 à 82 en juin 2022, soit un niveau équivalent aux plus bas historiques de mi-2008 (81) et de mi-2013 (79). L'indice du climat des affaires également a chuté mais reste à 104 (113 en juin 2021) au-dessus de la moyenne de long terme (100) encore porté par l'élan post-Covid.

Ainsi, les effets immédiats de la guerre russo-ukrainienne se diffusent au travers de trois canaux principaux : la confiance en constituant une source d'incertitudes très fortes, l'offre en introduisant des pénuries d'intrants conduisant à des difficultés de production, la demande en nourrissant l'inflation qui vient réduire le pouvoir d'achat des ménages et peser sur les charges des entreprises.

Mais, selon le degré d'éloignement et de dépendance et de robustesse post-pandémie, les pays sont très diversement affectés par ce nouveau choc. Toutefois, aucun n'échappe à l'accélération de l'inflation, qui pourtant était déjà élevée.

Par ailleurs, le semestre aura été émaillé de plusieurs confinements drastiques dans des grandes villes chinoises. Cela a contribué aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et alimenté l'inflation. L'économie chinoise a en conséquence très nettement ralenti : après 4,8% sur un an au premier trimestre, la croissance a fortement décéléré au deuxième trimestre (+0,4%), bien en-deçà des attentes.

Les Etats-Unis ont conservé une activité dynamique même si le PIB s'est contracté de manière inattendue au premier trimestre, de 1,5% (/T4-2021) en rythme annualisé. Mais ce recul s'explique essentiellement par des effets de déstockages et le creusement du déficit extérieur alors que la demande domestique (consommation et investissement productif) a nettement accéléré durant le trimestre. Dans le même temps, le marché du travail reste tendu avec un taux de chômage de 3,6%.

En zone euro, le PIB avait globalement retrouvé son niveau pré-Covid (T4-2019) dès le T3-2021, tout comme en France. En Italie, l'écart était quasiment comblé au T4-2021, tandis qu'il était encore de -1,1% en Allemagne et de -3,8% en Espagne. L'activité de la zone euro au T1-2022 a connu une progression modérée (+0,6% T2/T1 mais environ +0,2% sans les effets statistiques irlandais), freinée par la vague Omicron au début de l'année et les premiers effets de la forte hausse de l'inflation et de la guerre en Ukraine. Les dynamiques sont contrastées d'un pays à l'autre. Le marché du travail a cependant bien résisté à la crise sanitaire et le taux de chômage a atteint 7% au T1-2022 contre 7,7% au T4-2019.

En France, au premier trimestre 2022, le PIB s'est légèrement contracté (-0,2% /T4-2021) du fait d'un recul de la demande intérieure. Pénalisée par les restrictions sanitaires et un recul du pouvoir d'achat en raison de la poussée d'inflation, la consommation des ménages a reculé de 1,5% au T1. Au T2, le PIB devrait néanmoins progresser légèrement, grâce à une activité plus soutenue dans les services.

En Italie, en dépit d'un environnement conjoncturel défavorable, la croissance a résisté au premier trimestre. Le PIB a progressé de 0,1% (/T4-2021), porté principalement par l'investissement, tandis que la consommation reculait, pénalisée par la forte inflation. L'accélération de l'inflation et les difficultés d'approvisionnement, avec une confiance des agents économiques qui se dégrade, devraient entraîner un léger recul du PIB au T2.

Face à une inflation galopante, et alors que les perspectives macroéconomiques sont assombries par la guerre, tout particulièrement en Europe, la tâche des banques centrales n'en a été rendue que plus complexe. La lutte contre l'inflation est devenue néanmoins la préoccupation centrale et a conduit à une rapide accélération de la normalisation des politiques monétaires. L'objectif premier est désormais d'éviter que les anticipations d'inflation ne dérapent afin de prévenir l'enclenchement d'une spirale inflationniste délétère.

Depuis son brusque revirement *hawkish* fin 2021, la Fed n'a fait que durcir sa position, l'inflation ayant constamment surpris à la hausse au cours du premier semestre 2022. Cela s'est traduit par la première hausse de 75 points de base (pdb) des taux directeurs depuis 1994 lors du FOMC de juin 2022, après la hausse de 25 pdb en mars et une autre de 50 pdb en mai. Parallèlement la Fed a entamé la normalisation de son bilan, en le réduisant de 47,5 milliards de dollars par mois depuis juin, rythme qui sera doublé en septembre.

L'horizon du resserrement de la politique monétaire de la BCE s'est également rapidement rapproché au fur et à mesure du semestre. Fin juin, la BCE a arrêté les achats nets du programme d'urgence (PEPP) en mars et annoncé la fin des achats nets au titres de l'APP début juillet.

Sous l'influence de la forte poussée de l'inflation qui suscite des resserrements monétaires plus volontaristes, les taux d'intérêt de marché se sont nettement redressés et se sont révélés plus volatils. La courbe des taux américains fin juin était plate, les taux à deux ans et à dix ans s'établissant tous deux à 3%, soit une hausse respective de 229 et 152 pdb sur le semestre. Les taux allemands à deux ans ont gagné 119 pdb depuis fin 2021, à 0,5% au 30 juin, alors qu'ils étaient négatifs depuis sept ans, et le taux à dix ans a gagné 155 pdb à 1,4% (après deux ans et demi en dessous de zéro). L'OAT à 10 ans, à 2% fin juin, a augmenté de 176 pdb et le BTP 10 ans de 221 pdb (3,4%), amenant les *spreads* par rapport au Bund à respectivement 58 et 202 pdb.

Dans ce contexte, l'euro a perdu 8% de sa valeur par rapport au dollar, pénalisé par le décalage des taux d'intérêt et des politiques monétaires et par des perspectives économiques davantage ternies en Europe par la guerre en Ukraine.

Enfin, du côté des marchés actions, après une certaine résistance au début de la guerre, les craintes d'un brusque ralentissement de l'économie, voire d'une récession, ont enflé tout au long du semestre. Celui-ci s'est soldé par des baisses sensibles des indices boursiers : après des records historiques tout début janvier (à plus de 7300 pour le CAC 40), le S&P 500 aura perdu 20,6% et le CAC 40 17,2% sur le premier semestre 2022. La baisse de l'Euro Stoxx 50 est du même ordre (-19,6%).

PERSPECTIVES

Alors que la situation militaire en Ukraine reste hautement incertaine, le scénario se fonde sur l'hypothèse d'un conflit durable, mais demeure empreint de risques extrêmement élevés.

Les économies sont confrontées à des chocs d'offre et de demande eux-mêmes issus d'un choc puissant d'inflation en amont voire de pénuries de matières premières ou d'intrants essentiels : car, outre la guerre, le Covid sévit encore et les dommages collatéraux de la stratégie « zéro-Covid » chinoise sont manifestes. L'inflation est donc appelée à rester durablement élevée et pèse fortement sur les perspectives. L'inflation moyenne est anticipée à 8,3% aux États-Unis et 8% en zone euro en 2022 et devrait rester bien au-delà de la cible de 2% de la Fed ou de la BCE, à 4,7% et 5,4%, respectivement, en 2023.

Loin de l'épicentre du conflit, et encore portés par la sur-stimulation liée à leur stratégie anti-Covid, les États-Unis devraient démontrer une assez belle résistance en 2022. La croissance se maintiendrait à un rythme (2,6% en moyenne) supérieur à la tendance cette année. La situation financière des ménages est en effet saine, avec notamment une épargne toujours abondante. Concentrées sur la partie basse du spectre des revenus, les fortes hausses de salaires alimentées par les tensions sur le marché du travail amortissent en outre partiellement la hausse des prix. Mais les facteurs de soutien se dissipent et les risques s'accumulent. Leurs effets devraient se matérialiser en 2023 entraînant un ralentissement marqué : la croissance resterait positive mais, à 1,5%, fléchirait sous son rythme potentiel.

En zone euro, fondamentaux solides du secteur privé et rebond post-Omicron ne font pas le poids face aux dégâts liés à la guerre. La réduction des livraisons de gaz et l'embargo sur le pétrole et le charbon russes constituent un choc négatif d'offre important mais encore contenu et localisé. Selon les possibilités de

substitution et selon le rôle plus ou plus moins critique que le gaz occupe dans les processus de production, secteurs et pays sont diversement affectés. Alors que la réponse des salaires à la hausse de l'inflation est supposée modérée, les mesures des États en faveur des ménages et le soutien supplémentaire du surplus d'épargne accumulé avec la crise ne compensent pas entièrement la perte de pouvoir d'achat qui se traduit par un net ralentissement de la consommation des ménages. Soutenue par un acquis de croissance élevé, la croissance reste bonne sur l'année (2,5%) mais le rythme trimestriel est en moyenne à peine supérieur à zéro. Sous l'effet d'une modération de l'inflation, la croissance rebondit modestement au deuxième semestre 2023 pour atteindre 1,1% en moyenne sur l'année 2023 mais souffre de limitations de production dans certains secteurs. La probabilité du scénario de risque est néanmoins élevée : celui d'une coupure totale de l'approvisionnement en gaz russe dont l'impact pourrait coûter près de 2 points de croissance.

En France, la poursuite de la reprise des activités de service au second semestre, devrait permettre à la croissance d'atteindre 2,4% en moyenne en 2022. Malgré la mise en place du bouclier tarifaire et la prochaine « loi pouvoir d'achat » et même si le marché du travail reste dynamique, le pouvoir d'achat des ménages devrait reculer en 2022 alors que l'inflation atteindrait 6% (HICP) en moyenne sur l'année avant de ralentir progressivement en 2023 à 4,8% (HICP). Cela pèserait sur la consommation des ménages, qui continuerait cependant à progresser en 2023 avec le ralentissement de l'inflation et une normalisation de l'activité dans certains secteurs comme l'automobile. Particulièrement dynamique en 2021, l'investissement des entreprises continuerait à être soutenu par le plan de relance en particulier dans certains secteurs industriels, même si les probables pressions sur les marges et la remontée des taux d'intérêt devraient inciter certaines entreprises à repousser leurs investissements. Au total, la croissance est attendue à 1,3% en 2023. Le marché du travail resterait bien orienté malgré un ralentissement des créations d'emplois après une année 2021 exceptionnelle. Une légère remontée du taux de chômage en 2023 n'est pas exclue.

En Italie, les perspectives pour le second semestre 2022 restent orientées à la baisse. La volonté exprimée par les pays européens de limiter leur dépendance au gaz russe devrait occasionner davantage de tensions sur les prix. De plus, le recours plus important au gaz naturel liquéfié pour remplir les stocks stratégiques nourrirait également l'inflation des produits énergétiques qui se répercutera sur les autres catégories de biens. Les marges de manœuvre de la politique budgétaire pour limiter les effets négatifs de l'inflation seront en outre contraintes par les incertitudes politiques et un contexte de hausse des taux, qui risque de dégrader les conditions de financement des ménages et des entreprises. Enfin, l'enlisement du conflit en Ukraine donne également peu de perspectives à un redressement rapide de la confiance. L'économie italienne croîtrait encore de 2,5% en 2022 mais de seulement 0,8% en 2023 quand se matérialiseront pleinement ces difficultés.

Du côté des pays émergent, le risque de stagflation plane lourdement. Les pays sont confrontés à un dilemme croissance/inflation aigu alors que les moyens propres à le résoudre sont minces (inexistants pour certains) et que le durcissement des conditions financières globales est un réel défi. Les pays émergents entrent donc dans une phase dangereuse qui menace les plus fragiles, fiscalement et/ou financièrement mais aussi socialement. Comme toujours, ils y entrent en ordre dispersé. La zone la plus sévèrement touchée est évidemment l'Europe centrale, tandis qu'à l'opposé, les pays du Golfe jouissent de leur rente énergétique. En ce qui concerne la Chine, la croissance ne devrait pas dépasser 4%. La deuxième partie de l'année va être marquée par les célébrations du 20^e Congrès du Parti communiste chinois, avant lesquelles il y a peu de chance de voir les autorités lâcher du lest sur les mesures sanitaires. Dans ce contexte, seule la demande publique – et, éventuellement, la demande extérieure – pourra tirer la croissance.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, mais aussi du risque de la voir s'installer plus durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis.

Les États-Unis sont naturellement en avance dans le resserrement monétaire et une nouvelle série de relèvements rapides, de 200 pbb au total, est attendue, portant le taux cible des *Fed Funds* à 3,50%-3,75% fin 2022. En dépit de la priorité accordée à l'inflation, le ralentissement anticipé de l'économie pourrait inciter la Fed à la prudence et à marquer une pause l'année prochaine : le taux des Fed Funds se stabiliserait en 2023. Par ailleurs, la normalisation du bilan de la Fed se poursuivra comme annoncé.

En zone euro, la BCE a initié un cycle de resserrement en juillet : après l'arrêt du PEPP en mars, les achats nets au titre de l'APP s'arrêtent début juillet et la BCE a effectué une première hausse de ses trois taux directeurs, plus importante qu'annoncé, de 50 pdb, portant le taux de dépôt à 0%, le taux de refinancement à 0,50% et le taux de prêt marginal à 0,75%. La priorité clairement accordée à l'inflation par la BCE devrait la conduire à opérer encore plusieurs hausses de taux d'ici mars 2023 (portant le taux de dépôt vers 1,5%). Elle les stabiliserait ensuite, face à des signes clairs de ralentissement économique qui la conduiront à un plus grand pragmatisme. Parallèlement, les remboursements de TLTRO au cours de 2023 devraient accentuer l'orientation restrictive de la politique monétaire, par le canal du resserrement quantitatif (réduction de la liquidité excédentaire et retour des collatéraux de la BCE vers les banques, puis les investisseurs).

Le mouvement de hausse des taux d'intérêt de marché du premier semestre a vocation à se poursuivre. En zone euro, il se double de tensions sur les primes de risque souverain, qui constituent un point de vigilance pour la BCE vis-à-vis de l'efficacité de la transmission de sa politique monétaire au sein de la zone euro. Le Bund à 10 ans atteindrait 2,5% fin 2022 pour diminuer ensuite jusqu'à 2,1% fin 2023. Les *spreads* devraient s'écarter pour atteindre 70 pdb pour l'OAT et 250 pdb pour le BTP italien fin 2023. L'évolution de la politique monétaire et des taux recentre l'attention des marchés sur les trajectoires de dettes publiques ce qui contribue à l'écartement des *spreads* et pourrait faire ressurgir le risque de fragmentation financière. A cet égard, la BCE a précisé lors de sa réunion du 21 juillet les contours du programme « anti-fragmentation » annoncé en juin, avec, outre la flexibilité qu'elle s'accorde dans les réinvestissements du PEPP, le nouvel Instrument de protection de la transmission (TPI), qui consistera en des achats de titres de dette émis par le secteur public. Mais les critères de déclenchement de cet outil ne sont pas connus et il devra convaincre les marchés, à l'heure où une crise politique s'est ouverte en Italie, pour que l'élargissement des *spreads* reste contenu.

Aux États-Unis, la remontée agressive des taux directeurs devrait conduire à un taux *Treasuries* dix ans proche de 3,4% au T3 avant de redescendre vers 3% fin 2022 et 2,8% fin 2023, la courbe des taux étant inversée sur la période.

1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

Partenaire bancaire assureur et acteur immobilier incontournable en Loire Atlantique et Vendée, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est portée par la forte croissance économique et démographique de son territoire sur tous les marchés. Ces deux départements très dynamiques contribuent aux bons résultats des Pays de la Loire, 3ème région de France en termes de PIB par habitant.

A l'instar de 2021, le marché des particuliers tire parti d'une démographie favorable avec 22 000 habitants supplémentaires par an sur son territoire. Au premier trimestre 2022, ce territoire affiche des taux de chômage de 5,7% pour la Loire Atlantique et 5,2% pour la Vendée, inférieurs au taux de chômage national établi, à date, à 7,1%. Ces taux de chômage parmi les plus bas de France ont diminué d'un point par rapport au premier trimestre 2021*.

La part de marché de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur le marché des particuliers s'établit à fin avril 2022 à :

1. 26,33% sur les encours collecte globale (en progression de 34BP sur un an),
2. 29,34% sur les encours de crédit (en progression de 29BP sur un an).

Le marché des entreprises en Loire-Atlantique et Vendée recouvre des activités économiques variées comme l'industrie, l'agroalimentaire, le tourisme, le transport, l'artisanat ou encore le numérique. Très actif il est marqué par un nombre de créations d'entreprises important chaque année. Ces créations ont un peu ralenti au premier semestre 2022 avec 8 887 créations en Loire Atlantique et 3 378 en Vendée. En Loire Atlantique elles présentent une baisse de 4,7% vs le premier trimestre 2021. Elles se maintiennent en Vendée avec une hausse de 0,4%. Au global sur les deux départements, le taux de création d'entreprise a baissé de 3% au premier trimestre 2022 comparativement au premier trimestre 2021. Les défaillances d'entreprises augmentent également au premier trimestre 2022 avec un taux croissant de 32,4% en moyenne sur les deux

départements (+20,3% en Loire-Atlantique et +70,5% en Vendée). La hausse des prix des matières premières impacte de façon sensible le modèle économique des entreprises. Dans ce contexte complexe le nombre de projets d'investissement des entreprises se maintient néanmoins.

Pour le marché des professionnels, le nombre de clients qui nous font confiance s'accroît de près de 5%, ainsi que les encours de prêts.

Résolument attaché à son modèle coopératif et à ses valeurs mutualistes, le Crédit Agricole Atlantique Vendée est animé par un esprit de conquête et d'innovation au service du développement et de la transformation de son territoire. Soucieux de ses clients et de ses sociétaires, son modèle relationnel qui conjugue l'humain et le digital, engage la responsabilité des femmes et des hommes de l'entreprise, collaborateurs et élus. Il s'est montré particulièrement pertinent dans le contexte de crise sanitaire que nous avons traversé, en conjuguant proximité, réactivité, excellence relationnelle et outils digitaux.

Fort de ses valeurs de proximité et utilité à ses clients, le Crédit Agricole Atlantique Vendée est présent au quotidien sur son territoire avec :

1. 2 256 collaborateurs,
2. 868 administrateurs,
3. 385 816 sociétaires
4. 171 agences (hors agences habitat, banque privée, entreprises, agences en ligne et conseil en ligne)

Ce 1^{er} semestre 2022 se clôture par le lancement du Campus by CA pour le Crédit Agricole Atlantique Vendée qui regroupe sur un même site à Nantes l'ensemble de ses expertises et celles du groupe Crédit Agricole au service de ses clients, de ses partenaires et de son territoire. Le Campus poursuit trois ambitions : l'utilité à tous ses clients, l'accompagnement des transitions et la création de lien entre les acteurs de son territoire. Ce Campus by CA Nantes sera bientôt décliné avec le Campus by CA La Roche-sur-Yon.

**Source INSEE, taux de chômage au 1^{er} trimestre 2022.*

1.3. Activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au cours de l'exercice

Dans le contexte de pentification de la courbe des taux, l'activité de la Caisse régionale a été soutenue au 1^{er} semestre 2022 avec une production de 2,4 milliards d'euros de crédits sur l'ensemble des marchés, un niveau équivalent à 2021. Nos encours de crédits atteignent donc 22,4 milliards d'euros (+8,1%) sur un an.

Avec 15 000 nouveaux clients depuis un an, la Caisse régionale continue de renforcer sa présence sur son territoire aussi bien sur le marché des particuliers que des professionnels. L'équipement de ses clients se poursuit, avec une hausse du nombre de contrats d'assurance de 3,7% sur un an.

Enfin, fidèle à ses valeurs de banque coopérative, la Caisse régionale s'est mobilisée pour soutenir ses clients agriculteurs impactés par la crise aviaire sur ses deux départements de Loire Atlantique et de Vendée, par un geste mutualiste de prise en charge des cotisations des assurances « perte d'activité » ou la mise en place de solutions de crédit adaptées à la situation et aussi par la forte présence de ses conseillers Agri chez ses clients.

Encours de crédits :

(en milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	Evolution en montant	Evolution en %
Habitat	14 620 532	13 480 591	1 139 941	8,5%
Consommation	749 214	709 272	39 942	5,6%
Equipement	5 550 754	5 213 678	337 077	6,5%
Trésorerie et autres	1 452 662	1 298 988	153 674	11,8%
Encours en principal	22 373 162	20 702 527	1 670 635	8,1%

L'encours de crédit (au périmètre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et des 4 Sociétés Techniques de Titrisations) atteint 22,4 milliards d'euros, au 30 juin 2022, en progression de 8,1 % par rapport au 30 juin 2021, cette variation est principalement liée à :

- l'augmentation de 1,1 milliard d'euros sur les crédits habitat,
- l'augmentation des crédits équipements pour 337 millions d'euros,
- l'augmentation des crédits à la consommation pour 40 millions d'euros,
- l'augmentation des crédits de trésorerie et autres pour 154 millions d'euros.

Les crédits réalisés :

(en milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	Evolution en montant	Evolution en %
Habitat	1 505 531	1 560 726	-55 195	-3,5%
Equipement	728 802	695 474	33 328	4,8%
Consommation	143 275	156 331	-13 056	-8,4%
Réalisation crédits	2 377 608	2 412 531	-34 923	-1,4%

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a réalisé sur le premier semestre 2022 un total de 2 378 millions d'euros de crédits contre 2 413 millions en 2021.

Encours de collecte :

(en milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	Evolution en montant	Evolution en %
Collecte monétaire	7 845 347	7 344 305	501 041	6,8%
Collecte épargne	12 039 815	11 247 913	791 902	7,0%
Collecte Hors-bilan	8 309 297	8 338 187	-28 890	-0,3%
Total collecte	28 194 458	26 930 405	1 264 053	4,7%

Les encours de collecte bilan progressent fortement de 1,3 milliard d'euros (+7%) sur un an glissant avec une inflexion de l'épargne monétaire en lien avec les besoins de trésorerie de nos clients sur les marchés spécialisés.

La collecte épargne correspond aux Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A. Les placements, opérés par les clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur ces supports sont partiellement centralisés à Crédit Agricole S.A.

La collecte monétaire correspond aux dépôts à vue et aux dépôts à terme des clients. Ces opérations sont conservées dans le bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

La collecte hors-bilan correspond aux placements des clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur des produits dont les encours sont gérés par les sociétés d'assurance-vie ou des centrales titres.

Activité assurance et services :

Compte de service et compte à composer	Nombre		Evolution	
	30/06/2022	30/06/2021	Nombre	%
Total Dépôt à vue	676 053	648 729	27 324	4,2%
Total produits assurances	548 026	530 081	17 945	3,4%
Total des cartes bancaires	551 967	525 290	26 677	5,1%

Le dynamisme de l'activité commerciale se traduit par la progression du développement du fonds de commerce et de l'équipement de nos clients aussi bien sur les moyens de paiements que sur les assurances.

1.4. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période - faits marquants

➤ Réaménagement du refinancement

Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi son programme de réaménagement de son refinancement

par :

- le remboursement par anticipation d'avances globales pour 198 millions d'euros contre 155 millions d'euros au 31 décembre 2021. Le montant de l'indemnité de remboursement par anticipation s'est élevé à 15 millions d'euros en 2021 contre 26 millions d'euros au 31 décembre 2021,

Les conditions de réaménagement de la dette financière en juin 2022 (variation de cash-flow inférieur à 10 %), conformément à IFRS 9, ont conduit à maintenir une partie de la dette au bilan et à comptabiliser une partie de l'indemnité de remboursement anticipé pour 15 millions d'euros en charge et en produit le gain réalisé sur la réduction du taux de refinancement pour 14 millions d'euros.

2. Analyse des comptes consolidés

2.1. Présentation du groupe de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas évolué au cours du premier semestre 2022. Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est constitué de :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée,
- 74 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée,
- la SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP),
- la SAS Square Habitat Atlantique Vendée,
- la SAS Foncière Atlantique Vendée,
- des Sociétés Techniques de Titrisation CA Habitat mises en place depuis 2018.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2.2. Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

EnK €	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	273 036	126 950	95 890
Caisses locales	2 115	1 846	1 621
Cumul des 4 STT	8 955	8 955	6 481
SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP)	-	(25)	(25)
SAS Square Habitat Atlantique Vendée	8 090	1 012	947
SAS Foncière Atlantique Vendée	-	(251)	(180)

2.3. Résultats consolidés

Montant en K€	30/06/2022	30/06/2021	Variations	
			Montants	%
PNB	292 196	235 016	57 180	24,3%
Charges de fonctionnement	(153 709)	(146 818)	(6 891)	4,7%
Résultat brut d'exploitation	138 487	88 198	50 289	57,0%
Coût du risque	(16 397)	(8 395)	(8 002)	95,3%
Résultat d'Exploitation	122 090	79 803	42 287	53,0%
Gains ou pertes sur les autres actifs	283	30	253	843,3%
Résultat avant impôt	122 373	79 833	42 540	53,3%
Impôt sur les bénéfices	(17 639)	(15 002)	(2 637)	17,6%
Résultat net	104 734	64 831	39 903	61,5%
Résultat net part du groupe	104 734	64 831	39 903	61,5%

Le premier semestre est marqué par plusieurs événements significatifs impactant fortement les comptes. Le premier résulte des effets induits de la hausse des taux qui impacte notre marge d'intérêt avec une reprise de la provision épargne logement pour 17,6 millions d'euros ; le second de la hausse de 16 millions d'euros du dividende perçu de la SAS Rue La Boétie (titres de Crédit Agricole S.A.) ; et enfin le dernier, d'un produit de 8,6 millions d'euros lié à une distorsion de valorisation entre les éléments couverts et les dérivés de couverture générant une inefficience de valeur de marché (écart OIS/BOR).

Le produit net bancaire s'élève à 292,2 millions d'euros contre 235 millions d'euros en juin 2021.

Il se décompose ainsi :

Montant en K€	30/06/2022	30/06/2021	Variations	
			Montants	%
Intérêts et produits assimilés	229 885	208 849	21 036	10,1%
Intérêts et charges assimilés	(87 454)	(83 902)	(3 552)	4,2%
Commissions (Produits)	130 716	111 985	18 731	16,7%
Commissions (Charges)	(45 732)	(40 010)	(5 722)	14,3%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultats	9 005	1 684	7 321	434,7%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	47 979	29 493	18 486	62,7%
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	165	(165)	-100,0%
Produits des autres activités	10 195	8 927	1 268	14,2%
Charges des autres activités	(2 398)	(2 175)	(223)	10,3%
Produit net bancaire	292 196	235 016	57 180	24,3%

L'augmentation du PNB de 24,3 % (57,2 millions d'euros) provient principalement des éléments suivants :

1 – Le PNB attaché aux gains ou pertes nets sur instruments financiers présente une augmentation de 25,8 millions d'euros significative avec :

- les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres qui augmentent de 18,5 millions d'euros. Cette évolution est principalement liée à la hausse de :
 - l'acompte sur dividende SAS Rue La Boétie (titres de Crédit Agricole S.A.) pour 16 millions d'euros (43,4 millions d'euros au premier semestre 2022 contre un dividende de 27,4 millions d'euros en 2021),
 - du dividende perçu de UNEXO pour 1,9 million d'euros (2,7 millions d'euros en 2022 contre 0,8 million d'euros en 2021).
- les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat qui passent d'un produit de 1,7 million d'euros au 30/06/2021 à un produit de 9 millions d'euros au 30/06/2022 principalement lié au produit de 8,6 millions d'euros lié à une distorsion de valorisation entre les éléments couverts et les dérivés de couverture générant une inefficience de valeur de marché (écart OIS/BOR).

2 – Le PNB lié aux intérêts produits et charges présente une augmentation nette de 17,5 millions d'euros. Cette augmentation correspond principalement à la reprise de la provision épargne logement pour 17 millions d'euros.

3 – Le PNB commissions (produits et charges) augmente de 13 millions d'euros. Cette évolution s'explique majoritairement par :

- la hausse des commissions d'assurance décès invalidité sur les crédits pour 6 millions d'euros
- la hausse des commissions d'assurance IARD (Incendies, Accidents et Risques Divers) pour 4,2 millions d'euros,
- la hausse des commissions sur les services et la gestion de comptes pour 2,2 millions d'euros.

Le total des charges générales d'exploitation est en augmentation de 6,9 millions d'euros, soit 4,69 % par rapport à juin 2021. Cette hausse est majoritairement liée à :

- la hausse des charges de personnel pour 2,5 millions d'euros. Cette hausse est le reflet de la stratégie de développement et d'investissement de la Caisse régionale avec le recrutement de nouveaux équipiers pour accompagner la dynamique commerciale et les mesures salariales prises localement pour soutenir le pouvoir d'achat,
- l'augmentation des taxes et contributions réglementaires de 2,3 millions d'euros, majoritairement liée à l'augmentation du FGDR (Fonds de garantie des dépôts et de la résolution) et du FRU (Fonds de résolution unique),
- une augmentation des charges liée à un retour à la normale post covid ou à l'accroissement de l'activité bancaire pour 1,9 million d'euros
- une augmentation des dotations aux amortissements corporelles, pour 0,4 million d'euros, en lien avec les investissements informatiques (digitalisation) et la poursuite des investissements immobiliers avec la rénovation du siège de la Roche sur Yon et la transformation des agences Horizon.

Le coût du risque au 30 juin 2022 se décompose de la manière suivante :

- une dotation nette de provisions de 6,7 millions d'euros sur les créances en défaut, contre une dotation nette de 1,5 million d'euros au 30 juin 2021,
- 8,4 millions d'euros de dotation nette de provision forward-looking, contre 7 millions d'euros de dotation nette au 30 juin 2021 au titre des provisions collectives,
- 0,6 million d'euros de dotation nette contre une reprise nette de provisions sur risques et charges de 1,1 million d'euros au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2022, les provisions forward-looking présentent un total de 152,6 millions d'euros. Ces dernières intègrent la mise à jour du scénario économique du groupe Crédit Agricole. Les provisions forward-looking Central présentent un total de 62,1 millions d'euros (en augmentation de 2,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021) et les provisions forward-looking Local, un total de 90,5 millions d'euros (en augmentation de 6,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021). Les provisions forward-looking Local sont positionnées notamment sur les domaines suivants :

- la filière agro-alimentaire, élargie à la production agricole,
- les secteurs professionnels du Tourisme Hôtellerie Restauration ou du bâtiment...
- financements à effet de levier,
- la filière immobilière au sens large,
- activités de commerce non alimentaire et de distribution des biens de consommation.

La charge fiscale au 30 juin 2022 s'établit à 17,6 millions d'euros, en augmentation de 2,6 millions d'euros par rapport au 30 juin 2021.

Ainsi, **le résultat net** au 30 juin 2022 s'élève à 104,7 millions d'euros. Il est en augmentation de 39,9 millions d'euros sur un an (61,5 %). Cette augmentation est marquée par plusieurs événements significatifs impactant fortement les comptes du premier semestre tels que présentés ci-dessus.

2.4. Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Actif :

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	64 769	68 166	-3 397	-5,0%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	255 824	245 217	10 607	4,3%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	16 630	9 101	7 529	82,7%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	239 194	236 116	3 078	1,3%
Instruments dérivés de couverture	821 043	87 230	733 813	841,2%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 833 003	1 833 212	-209	0,0%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>			0	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 833 003	1 833 212	-209	0,0%
Actifs financiers au coût amorti	26 205 628	25 026 928	1 178 700	4,7%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	3 231 728	2 876 404	355 324	12,4%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	22 102 796	21 284 111	818 685	3,8%
<i>Titres de dettes</i>	871 104	866 413	4 691	0,5%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-775 663	74 784	-850 447	-1137,2%
Actifs d'impôts courants et différés	69 325	53 793	15 532	28,9%
Comptes de régularisation et actifs divers	193 422	387 079	-193 657	-50,0%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement	10 835	11 132	-297	-2,7%
Immobilisations corporelles	209 608	205 436	4 172	2,0%
Immobilisations incorporelles	4 497	4 482	15	0,3%
Ecarts d'acquisition	0	0	0	
TOTAL DE L'ACTIF	28 892 291	27 997 459	894 832	3,2%

Avec 22,1 milliards d'euros, **les prêts et créances sur la clientèle** (présentés dans la rubrique des actifs financiers au coût amorti) présentent 76,5 % du total de l'actif. Ce poste enregistre une hausse de 3,8 % sur le semestre. Cette hausse est directement liée au dynamisme de l'activité crédit présentée ci-dessus.

Le portefeuille de ces crédits présente un bon niveau de qualité avec 93,4 % des crédits classés en Stage 1 (crédits sains).

(Valeur comptable brute en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	Evolution en montant	Evolution en %
les prêts et créances saines (Stage 1)	20 650 005	19 911 426	738 579	3,7%
les prêts et créances dégradés (Stage 2)	1 352 835	1 268 316	84 519	6,7%
les prêts et créances en défaut (Stage 3)	99 953	104 369	-4 416	-4,2%
Total	22 102 793	21 284 111	818 682	3,8%

Les prêts et créances sur les établissements de crédit (présentés dans la rubrique des actifs financiers au coût amorti) s'élèvent à 3,2 milliards d'euros en augmentation de 355 millions d'euros (+12,4 %) par rapport au 31 décembre 2021.

Cette évolution est essentiellement justifiée par :

- L'augmentation du solde du Dépôt à Vue de la Caisse régionale Atlantique Vendée ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. pour 176 millions d'euros
- L'augmentation des dépôts pour la réserve LCR de 225 millions d'euros
- La diminution des placements de capitaux permanents pour 90 millions d'euros.

Les titres de dettes (présentés dans la rubrique des actifs financiers au coût amorti) s'élèvent à 871 millions d'euros, en hausse de 4,7 millions d'euros (+0,5 %) par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution est principalement liée à l'acquisition de 11 titres pour 42,4 millions d'euros et aux tombées d'échéance de 10 titres pour 36,5 millions d'euros.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat avec 255,8 millions d'euros représentent 0,88 % du total de l'actif. Ce poste est en augmentation de 10,6 millions d'euros, soit +4,3 % par rapport au 31 décembre 2021, cette variation est essentiellement liée à :

- l'augmentation des instruments de dérivés de transactions pour 7,5M€
- l'augmentation des actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature pour 3,1M€

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables s'élèvent à 1,8 milliard d'euros au 30 juin 2022. Ce poste est diminution de 0,2 million d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 193,4 millions d'euros au 30 juin 2022. Ils diminuent de 193,7 millions d'euros (-50,03 %) par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution est essentiellement liée à :

- la diminution des appels de marge variables sur les produits dérivés de 125,8 millions d'euros,
- la diminution des appels de marge variables sur les produits en pension de 49 millions d'euros,
- la diminution des autres comptes de régularisation pour 8,9 millions d'euros,
- l'augmentation des charges constatées d'avance pour 5,5 millions d'euros,
- la diminution des débiteurs divers administrations pour 35,4 millions d'euros,
- la diminution des produits à recevoir pour 6,6 millions d'euros,
- l'augmentation des débiteurs divers pour 26,4 millions d'euros.

Passif :

Bilan PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16 657	9 635	7 022	72,9%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	16 657	9 635	7 022	72,9%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	15 211	190 473	-175 262	-92,0%
Passifs financiers au coût amorti	23 707 617	23 702 640	4 977	0,0%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	15 548 229	15 362 360	185 869	1,2%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	7 832 135	7 920 292	-88 157	-1,1%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	327 253	419 988	-92 735	-22,1%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 484	5 185	-701	-13,5%
Passifs d'impôts courants et différés	17 797	3 344	14 453	
Comptes de régularisation et passifs divers	1 387 732	435 019	952 713	219,0%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	67 501	84 864	-17 363	-20,5%
Dettes subordonnées			0	
Total dettes	25 216 999	24 431 160	785 839	3,2%
Capitaux propres	3 675 292	3 566 299	108 993	3,1%
Capitaux propres part du Groupe	3 675 292	3 566 299	108 993	3,1%
Capital et réserves liées	646 837	629 043	17 794	2,8%
Réserves consolidées	2 402 988	2 306 579	96 409	4,2%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	520 733	517 214	3 519	0,7%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			0	
Résultat de l'exercice	104 734	113 463	-8 729	-7,7%
Participations ne donnant pas le contrôle			0	
TOTAL DU PASSIF	28 892 291	27 997 459	894 832	3,2%

Le principal poste du passif, pour un montant de 15,5 milliards d'euros, est constitué par **les dettes envers l'établissement de crédit** (présentées dans la rubrique des passifs financiers au coût amorti) soit 53,8 % du total passif.

Il est composé des avances sur prêts et des emprunts. Ce poste constitue la principale source de refinancement des prêts à la clientèle. Il augmente de 185,9 millions d'euros (+1,2 %) par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution est essentiellement justifiée par l'augmentation des comptes et avances à terme réseau pour 188,6 millions d'euros,

Les dettes envers la clientèle (présentées dans la rubrique des passifs financiers au coût amorti), d'un montant de 7,8 milliards d'euros (27,1 % du total bilan) enregistrent une diminution de 88,2 millions d'euros soit -1,1 % par rapport au 31 décembre 2021. Cette variation est principalement justifiée par :

- la diminution des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle pour 134,8 millions d'euros,
- l'augmentation des comptes créditeurs à terme pour 46,7 millions d'euros.

L'encours des dettes représentées par un titre (présenté dans la rubrique des passifs financiers au coût amorti) s'élève à 327,3 millions d'euros au 30 juin 2022 en diminution de 92,7 millions d'euros. Cette évolution est justifiée majoritairement par :

- la diminution des titres de créances négociables pour 111 millions d'euros,
- l'augmentation des emprunts obligataires pour 18,9 millions d'euros.

Les comptes de régularisation et passifs divers augmentent de 952,7 millions d'euros (+219 %) par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution est essentiellement liée à :

- la diminution des créiteurs divers pour 21,6 millions d'euros,
- la diminution des marges variables reçues sur pensions pour 49 millions d'euros,
- l'augmentation des marges variables reçues sur dérivés pour 915,3 millions d'euros,
- l'augmentation des autres d'encaissement et transfert pour 16,7 millions d'euros,
- l'augmentation des comptes d'encaissement pour 71,1 millions d'euros,
- la diminution des produits constatées d'avance pour 3,1 millions d'euros,
- l'augmentation des charges à payer pour 42 millions d'euros,
- la diminution des autres comptes de régularisation pour 14,8 millions d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 3,7 milliards d'euros au 30 juin 2022, en augmentation de 109 millions d'euros (+3,1 %) par rapport au 31 décembre 2021. Ils englobent au 30 juin 2022 :

- le capital et les réserves liées, constitués des parts sociales, des CCI, des CCA et des primes d'émission, pour un montant de 646,8 millions d'euros,
- les réserves consolidées pour 2 403 millions d'euros,
- les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour 520,7 millions d'euros,
- le résultat bénéficiaire de 104,7 millions d'euros.

2.5. Activité et résultat des filiales

En milliers d'euros (données en Normes Françaises)	Données financière (social) arrêtées au	Total des dettes financières (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Caisses Locales	31/12/2021	0	0	439 698	0,00%
SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP)	31/12/2021	353	353	11 440	3,08%
SAS Square Habitat Atlantique Vendée	30/09/2021	1 011	1 011	8 656	11,68%
SAS Foncière Atlantique Vendée	31/12/2021	0	0	19 878	0,00%
SAS Atlantique Vendée Innovation	31/12/2021	11	11	4 719	0,22%

L'activité de la SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP) se limite à une activité de holding dans la filière immobilière. Le portefeuille des titres détenu par cette holding présente un total de 10,7 millions d'euros (coût d'acquisition historique) avec des participations majoritaires dans les 5 sociétés concernées. La participation la plus importante concerne la SAS Square Habitat Atlantique Vendée pour 8,8 millions d'euros (coût d'acquisition historique).

La SAS Square Habitat Atlantique Vendée intervient dans le domaine de l'immobilier et recouvre les activités de vente de neuf, de transaction dans l'ancien, de location à l'année et saisonnière, de gestion locative et de syndic, sur le territoire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

La SAS Foncière Atlantique Vendée est une société qui a été créée début janvier 2020 avec une immatriculation au RCS de Nantes le 2 janvier 2020 sous le numéro 880 260 439. Cette société, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, a pour activité l'acquisition pour vente et/ou location de tous immeubles, acquisition, détention, gestion, cession de toute participation de sociétés.

Ces 3 sociétés consolidées sur l'arrêté du 31 décembre 2021 présentent un niveau d'endettement contenu.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détient à 100% la SAS Atlantique Vendée Innovation. Immatriculée le 5 octobre 2018 au RCS de Nantes sous le numéro 842 907 222, elle a pour activité de prendre des participations minoritaires dans le capital de sociétés non cotées, innovantes, basées sur le territoire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

3. Capital social et sa rémunération

La rémunération des titres, composant le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, sur les trois derniers exercices, sont présentées dans les points suivants.

3.1 Les parts sociales

(en euros)	Intérêts aux parts	Abattement*	Montant global
Exercice 2021	0,34	0,14	1 449 876
Exercice 2020	0,26	0,10	1 109 524
Exercice 2019	0,26	0,10	1 108 064

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

3.2 Les Certificats coopératifs d'associés

(en euros)	Dividende unitaire	Montant global
Exercice 2021	3,88	7 201 171
Exercice 2020	3,12	5 790 633
Exercice 2019	3,95	7 331 089

3.3 Les Certificats coopératifs d'investissement

Le 16 mai 2022 a eu lieu le versement d'un dividende net de 3,88 euros par CCI soit un rapport dividende sur le cours au 31 décembre 2021 de 4,33 %.

(en euros)	Dividende unitaire	Abattement*	Montant global
Exercice 2021	3,88	1,55	4 890 224
Exercice 2020	3,12	1,25	3 970 961
Exercice 2019	3,95	1,58	5 040 220

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les bénéficiaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

4. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

4.1. Evénements postérieurs à la clôture

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas connaissance d'événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 30 juin 2022.

4.2. Les perspectives 2022

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a lancé le 7 juillet 2022 le Campus by CA, un écosystème inédit. Le Campus by CA rassemble ainsi à Nantes les expertises de la Caisse régionale, le Village by CA Atlantique-Vendée, quatorze entités du groupe Crédit Agricole, soient 1300 collaborateurs, et 62 étudiants de l'Ecole des Transitions. Il poursuit trois ambitions : l'utilité à tous ses clients, l'accompagnement des transitions et la création de lien entre les acteurs de son territoire. C'est un catalyseur des métiers du groupe Crédit Agricole au service de la performance et de l'innovation.

La Caisse régionale finalise également la rénovation du site de la Roche-sur-Yon pour lancer en Vendée début 2023 un autre Campus by CA. Avec la poursuite de la rénovation de son réseau d'agences, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a ainsi investi depuis 5 ans près de 200 millions d'euros sur son territoire, tout en faisant appel à plus de 90% à des entreprises présentes sur la Loire-Atlantique et la Vendée.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée marque ainsi de façon concrète son engagement pour le développement de son territoire avec ses administrateurs et ses collaborateurs afin d'« Agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société ».

5. Informations diverses

5.1. Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI (Certificats Coopératifs d'Investissements) autorisé par l'assemblée générale du 29/03/2022

5.1.1. Evolution du nombre de titre

Au 1er janvier 2022, le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est composé, entre autres, de 1 260 367 CCI.

Le nombre de CCI à fin juin 2022 est toujours de 1 260 367 car :

- l'Assemblée générale mixte du 29 mars 2022 n'a pas opté pour donner la possibilité à chaque titulaire de CCI de choisir le paiement du dividende en CCI,
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas annulé de CCI au cours du premier semestre 2022.

5.1.2. La valeur boursière

Le cours du CCI s'établit à 81,1 euros le 30 juin 2022, en baisse de 9,43 % par rapport au 31 décembre 2021.

5.1.3. Le rendement du titre

Au titre de l'exercice 2021, l'Assemblée générale a validé le versement d'un dividende de 3,88 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 4,33 % sur le cours au 31 décembre 2021.

Le dividende a été mis en paiement le 16 mai 2022.

5.1.4. Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée

L'Assemblée générale du 29 mars 2022 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI. Il est destiné à permettre à la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des Certificats Coopératifs d'Investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de procéder à l'annulation totale ou partielle des CCI.

5.2. Calendrier des publications des résultats

Agenda financier 2022 des publications prévisionnelles

31 janvier 2022 : Publication des résultats annuels 2021, avant bourse

29 mars 2022 : Assemblée Générale mixte

25 juillet 2022 : Publication des résultats au 30 juin 2022, avant bourse

2. Facteurs de risques et informations prudentielles

1. Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-atlantique-vendee/particulier/informations/informations-reglementees.html>

Situation au 30 juin 2022

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	30/06/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 291 734	2 140 998
dont Instruments de capital et réserves	3 675 292	3 548 262
dont Filtrés prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 383 558)	(1 407 263)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	2 291 734	2 140 998
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	28 686	25 247
FONDS PROPRES TOTAUX	2 320 420	2 166 246
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	8 354 175	8 085 381
RATIO CET1	27,43%	26,48%
RATIO TIER 1	27,43%	26,48%
RATIO TOTAL CAPITAL	27,78%	26,79%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	24 946 082	25 008 186
RATIO DE LEVIER	9,19%	8,56%

Au 30 juin 2022, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2. Facteurs de risques

2.1. Facteurs de risques liés à l'émetteur et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (2.2) risques de crédit et de contrepartie, (2.3) risques financiers, (2.4) risques opérationnels et risques connexes, (2.5) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée évolue, (2.6) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et (2.7) risques liés à la structure du groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'il se concrétisait à l'avenir.

2.2. Risques de crédit et de contrepartie

2.2.1. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auquel la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élevait à 26,689 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 71,8% sur la clientèle de détail, 22,2% sur les entreprises, 5,7% sur les États et 0,3% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée étaient respectivement de 4,568 milliards d'euros et de 6,386 milliards d'euros au 30 juin 2022. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 287 millions d'euros.

- 2.2.2. Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Au 30 juin 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créances de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à 26,689 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 321 millions d'euros.

- 2.2.3. Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Au 30 juin 2022, l'exposition brute de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 5,919 milliards d'euros (dont 102 millions d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de 75 millions euros.

- 2.2.4. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

Les expositions crédit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont diversifiées du fait de ses activités de banque universelle de proximité.

A fin juin 2022, la part de la clientèle de particuliers dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée représentait 62,5%, soit 15,656 milliards d'euros. Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel elle est fortement exposée. Au 30 juin 2022, le portefeuille d'engagements commerciaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée était composé à hauteur de 10,1% d'emprunteurs de la filière « Immobilier » représentant un montant d'environ 2,520 milliards d'euros, et à hauteur de 9,42% d'emprunteurs du secteur de l'agroalimentaire représentant un montant d'environ 2,359 milliards d'euros. Les

emprunteurs de la filière « Immobilier » pourraient être affectés par un ralentissement voire un retournement du marché de l'immobilier (hausse des prix, hausse des taux des prêts bancaires, baisse de la demande). Les emprunteurs du secteur de l'agroalimentaire sont exposés à la volatilité des prix des matières premières, aux aléas climatiques, aux crises sanitaires agricoles, aux changements d'habitudes des consommateurs, aux cours de marchés mondiaux. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient en être affectées.

Se référer aux annexes des comptes consolidés, au chapitre « Risque de crédit »

2.2.5. La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

La capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2022, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 70 millions d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales).

2.2.6. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où elle exerce ses activités

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est particulièrement exposée, en valeur absolue, au risque pays sur la France, plus particulièrement aux départements de la Loire Atlantique et de la Vendée. Le montant des engagements commerciaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est au 30 juin 2022 de 26,426 milliards d'euros en France et 263 millions d'euros en autres pays ce qui représente respectivement 99% et 1% des expositions ventilées de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, dont moins de 0,1% sur l'Ukraine et la Russie. Une dégradation des conditions économiques de ces pays, et régions aurait des répercussions sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

2.2.7. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite d'activités de marché

Le groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'exerce en son nom propre aucune

activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

2.3. Risques financiers

2.3.1. La fin de l'environnement de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas ce qui est actuellement en train d'évoluer. Dans le contexte récent de remontée graduelle des taux d'intérêt, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou un risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés), et par un risque de transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt plus élevés.

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurerait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs significatifs sur les charges de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée (salaires, achats).

2.3.2. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, au travers de son activité de banque de détail en France, est exposée aux variations de taux d'intérêt.

Le montant de marge nette d'intérêts encaissé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de la Caisse régionale ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

Au 31 Mars 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée, la valeur économique de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée serait positivement affectée à hauteur de + 101 Millions d'euros ; à l'inverse, à fin Mars 2022, elle serait négativement affectée à hauteur de - 361 Millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

En considérant un horizon de un an et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique

des opérations arrivant à terme), à fin mars 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de -50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée (2), la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée baisserait de – 9 millions d'euros ; à l'inverse, à fin juin 2022, en cas de hausse des taux d'intérêt de +50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale serait en hausse de + 10 millions d'euros en année 1.

Ces sensibilités du produit net d'intérêts ci-dessus sont calculées d'une part avec un coefficient de transmission (ou pass-through rate) de 100%, soit une répercussion immédiate et totale de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel élevé sans rémunération (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA) ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne règlementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

Les résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

2.3.3. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que de la dette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2022, les actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus par la Caisse régionale de Crédit

Agricole Atlantique Vendée s'élevait à 255,8 millions d'euros. Les dépréciations en normes françaises sont limitées au total de 2,8 millions d'euros.

2.3.4. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de l'émetteur. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détient 1 833 millions d'euros d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

2.3.5. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est incertain, et si XXX perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée affiche un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 173,66 %¹ supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

2.3.6. L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée peuvent être impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui peuvent être, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, principalement en France. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est ainsi principalement exposée aux risques suivants : les fluctuations

¹ LCR de fin de période.

des taux d'intérêt et des cours des titres.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 3.5 de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Au 30 juin 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne détient pas de portefeuille de trading et ne génère pas de montants d'actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché.

2.3.7. Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait enregistrer des pertes imprévues.

2.3.8. Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Au 30 juin 2022, l'encours de swaps de macro-couverture s'élève à 9 519 millions d'euros.

2.4. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à l'externalisation. Sur le premier semestre, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se répartissent, en date de détection, tel que suit : les catégories « Exécution, livraison et gestion processus » et « fraude externe » sont les premières contributrices du coût du risque pur net, respectivement représentées à hauteur de 56,7 et 31,7 % tandis que la rubrique « Clients, produits et pratiques commerciales » pèse 11,3% du coût du risque. Les catégories « Pratique en matière d'emploi et sécurité » et « fraude interne » présentent quant à elles un coût du risque nul à date. Le risque frontière crédits, quant à lui, se positionne à 0,972 million d'euros au 30 juin 2022, constitué de peu de dossiers mais de montants unitaires significatifs. Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élevait à 956,6 millions d'euros au 30 juin 2022.

2.4.1. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin juin 2022, le montant de la fraude avérée (hors fraude à la carte bancaire) pour le périmètre du Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 1,59 million d'euros, en baisse de 15% comparé au premier semestre 2021.

Hors fraude à la carte bancaire, la répartition des risques de fraudes (en nombre d'incidents) est la suivante sur le 1^{er} semestre 2022 :

- Intrusion banque en ligne (phishing & piratage): 34%
- Escroquerie via internet et téléphone: 27%
- Piratage (hors intrusion banque en ligne) : 13%
- Client fraudeur et ouvertures de comptes frauduleuses: 9%
- Autres fraudes: 17%

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives

2.4.2. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité de ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur le premier semestre 2022 les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes s'affichent à zéro.

2.4.3. Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'elle ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat car les pertes subies par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a une exigence de fonds propres prudentiels de 76,5 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

2.4.4. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et géré par les services « Ethique et Conformité » et « Sécurité financière et fraude » de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée qui assurent notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

2.4.5. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service Juridique de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 3,8 millions d'euros au 30 juin 2022, versus 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

2.5. Risques liés à l'environnement dans lequel le groupe Crédit Agricole évolue

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, bien que référencée comme banque de plein exercice, se trouve naturellement, directement ou via son organe central, exposée aux risques liés à l'environnement dans lequel elle évolue.

2.5.1. Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

2.5.2. La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux.

Des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage).

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale.

Dans ce contexte, la Commission européenne a revu à la baisse en juillet 2022 ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 2,6% pour la zone euro et 2,4 % pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

1. une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance,
2. une dégradation du coût du risque résultant de perspectives macroéconomiques moins favorables et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs,
3. un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A.,
4. des actifs pondérés par les risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Groupe Crédit Agricole (et notamment son ratio de solvabilité) ; et
5. une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des Stage 1 à Stage 2, et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

6. touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile),
7. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial fait également l'objet d'un suivi rapproché, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments.

Au 30 juin 2022, les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : (a) l'aéronautique avec 25,4 millions d'euros en EAD

(*Exposure at Default*¹) , (b) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 178 millions d'euros en EAD, (c) la distribution de biens non alimentaires avec 120 millions d'euros en EAD, (d) l'automobile avec 182 millions d'euros en EAD... Ces secteurs font l'objet de provisions additionnelles pour tenir compte de leur sensibilité accrue, au même titre qu'une partie des encours sensibles de certaines typologies de créances habitat et que les filières agricoles historiquement provisionnées

Enfin, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'établit à 27,43 % au 30 juin 2022 versus 26,48 % au 31 décembre 2021.

Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres 2022. En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

2.5.3. Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère, avec des effets indirects sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le groupe Crédit Agricole intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients,
- une évolution défavorable des cours des titres obligataires et des actions pourrait impacter une part importante des activités du groupe Crédit Agricole, y compris notamment la rentabilité de ses activités de trading, de banque d'investissement et de gestion d'actifs,
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités les plus exposées au risque de marché,
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera,
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du groupe Crédit Agricole, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de trading et d'investissement que le groupe Crédit Agricole exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le groupe Crédit Agricole à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de trading et de couverture auxquels le groupe Crédit Agricole a recours, notamment aux swaps, forward, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté, et sur le prix des matières premières.

¹ Valeur exposée au risque : exposition de Crédit Agricole S.A. en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

En France, peut s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

2.5.4. Le groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le groupe Crédit Agricole et par voie de conséquence la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où elle exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations,
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire,
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché,
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation,
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires,
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres,
- la législation fiscale et comptable, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité,
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait avoir des conséquences importantes pour elle-même ou pour le groupe : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds

de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le groupe Crédit Agricole et nécessiter un renforcement des actions menées par le groupe Crédit Agricole présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être très important. Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à ce stade.

2.6. Risques liés à la stratégie et aux opérations du groupe Crédit Agricole

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, bien que référencée comme banque de plein exercice, se trouve indirectement exposée aux risques liés à la stratégie du Groupe.

2.6.1. Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée perçoit sur cette activité

2.6.2. Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du groupe Crédit Agricole

Bien que les principales activités du groupe Crédit Agricole soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Groupe. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, le groupe Crédit Agricole, pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Groupe et la Caisse régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du groupe Crédit Agricole est d'autant plus important.

2.6.3. Le groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés au changement climatique

Les risques climatiques peuvent affecter la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée de deux façons : directement en portant sur ses outils d'exploitation ou, indirectement, en affectant ses contreparties. Cela conduit à considérer les risques climatiques comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit, volet pour lequel les impacts pourraient être significatifs pour les contreparties de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, et, de fait, indirectement affecter la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. À titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier. De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux. De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'évènements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dans l'exercice de ses activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le groupe Crédit Agricole a rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

2.6.4. Le groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence intense

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, qui affiche un taux de pénétration commerciale proche de 35 % sur la clientèle de particuliers est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du groupe Crédit Agricole et des Caisses régionales du Crédit Agricole, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le groupe Crédit Agricole et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur

utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le groupe Crédit Agricole doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.7. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

2.7.1. Si l'un des membres du réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" ("extended SPE") qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais

raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette 3, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

² Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

³ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

2.7.2. L'avantage pratique de la garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation.

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette garantie de 1988.

3. Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, la nature des principaux risques auxquels elle est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants ⁽⁴⁾ :

- les risques de crédit,
- les risques de marché,
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle tant de la Caisse régionale que du Groupe.

3.1. Appétence au risque, Gouvernance et organisation de la gestion des Risques

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1) (f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. Pour l'année 2022, celle-ci a été discutée et validée le 17 décembre 2021 après examen et recommandation du comité des risques. La déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est élaborée

⁽⁴⁾ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2021 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

en cohérence avec le processus d'identification des risques ; elle est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Les orientations stratégiques du Plan à Moyen Terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétence au risque (*Risk Appetite*) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée décrit le type et le niveau agrégé de risque qu'elle est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque du Groupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations,
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché,
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec une appétence nulle au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux,
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré,
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés,
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques.

La déclaration d'appétence au risque vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque,
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée,
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision,
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque,
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan Moyen Terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans le cadre du budget. L'appétence s'exprime au travers de la déclaration et la matrice d'appétence. Elle s'appuie sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétence, de tolérance et des seuils ou limites internes ou réglementaires.

La déclaration synthétique et la matrice sont ainsi complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Groupe qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs. Ce tableau de bord est présenté à minima semestriellement au comité des risques et au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

L'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés :**
 - la solvabilité qui garantit la pérennité de la Caisse régionale en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,
 - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,

- le risque d'activité ou « business risk », dont le suivi permet d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et ainsi de garantir sa pérennité à long terme,
 - le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée,
 - le risque de crédit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée qui constitue son principal risque, compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié à la crise sanitaire.
- **de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels,
 - d'axes qualitatifs, essentiellement tournés vers les risques de non-conformité.

Les indicateurs clés 2022 s'inscrivent :

1. **En zone d'appétence** dès lors qu'ils correspondent à une gestion normale et courante des risques et qu'ils sont mieux positionnés que le seuil de tolérance ; ainsi, le budget s'inscrit dans la zone d'appétence,
2. **En zone de tolérance** dès lors qu'ils sont positionnés au niveau du seuil de tolérance, voire moins bien. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du comité des Risques ou du Conseil d'Administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées.

Le dispositif d'appétence au risque s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global :

L'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de marché s'est fortement réduit, en conséquence d'une évolution de la stratégie du groupe Crédit Agricole depuis 2007.

Le profil de risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est suivi et présenté à minima semestriellement en comité des risques et/ou Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduit à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'Administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2021 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 3.4 (Gestion des risques) (Pilier 3),
- Risque de marché : partie 3.5 (Gestion des risques) (Pilier 3),
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : parties 3.5 et 3.6 (Gestion des risques) (Pilier 3),
- Risque Opérationnels : partie 3.7 (Gestion des risques) (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétence au risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	<i>Ratio CET 1</i>	<i>Ratio LCR</i> (niveau de fin d'année)	<i>Coût du risque</i>	<i>Résultat net part du Groupe</i>	<i>Taux de créances</i>

					dépréciées sur encours ¹
31 décembre 2021	26,48 %	160,02 %	12,6 M€	113,5 M€	1,17 %
30 juin 2022	27,43 %	173,66 %	15,6 M€	104,7 M€	1,10 %

Au 30 juin 2022, les indicateurs d'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se situent dans la zone d'appétence définie par elle-même.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier risques, indépendante des métiers et incarnée dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée par le responsable de la fonction gestion des risques (RFGR), également Directeur des risques, rattaché hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au RCPR du groupe Crédit Agricole.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la fonction de gestion des risques assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée en collaboration avec les fonctions finances, stratégie et conformité et les lignes métiers,
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché), ou anticipées par leur stratégie risques,
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction finances et engagements.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des comités financiers auxquels participe le RFGR ou son représentant.

Le RFGR et ses équipes tiennent informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Il les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention et de contrôle, dont ils valident les principes

¹ Le périmètre de calcul des taux de créances dépréciés sur encours inclut le crédit-bail et autres créances rattachées.

d'organisation. Il leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- le comité des risques (émanation du Conseil d'Administration, 9 réunions en 2021) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque du Groupe définie par la Direction Générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, revue de l'information semestrielle et du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques,
- le comité de contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle, présidé par le Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée (quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre, valide l'information semestrielle et le rapport annuel sur le contrôle interne. Dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, tous les membres du Comité de direction participent au comité de contrôle interne,
- le comité financier (réunion mensuelle) présidé par un dirigeant effectif : analyse les risques financiers et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ; risque de taux d'intérêt global, risque de liquidité, risque de marché....
- le comité conformité, présidé par un dirigeant effectif, se réunit à fréquence bimestrielle : il définit la politique en matière de conformité, examine avant leur application tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles,
- le comité sécurité présidé par un Dirigeant effectif définit la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dans les quatre domaines suivants : risques liés à l'externalisation, plans de continuité d'activités, sécurité des personnes et des biens et sécurité des Systèmes d'information,
- le comité des risques de crédits présidé par un dirigeant effectif assure le suivi des risques crédits dont les suivis réglementaires (limites, revues de portefeuilles, grands risques). Plus précisément, sont produits dans ce comité :
 - des analyses de fond sur le portefeuille crédits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et son évolution,
 - les propositions et évolutions relatives à la politique crédit,
 - les indicateurs de pilotage et de suivi du recouvrement amiable et contentieux,
 - les sujets de coût du risque et de provisionnement,
 - le suivi des chantiers en lien avec le risque de crédits.

En outre, le responsable de la fonction gestion des risques (RFGR) :

- supervise l'ensemble des unités de contrôle de second niveau, qui couvrent les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort des lignes métier Risques et Conformité du groupe Crédit Agricole,
- bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

La gestion des risques au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée repose également sur un certain nombre d'outils mis à disposition par le Groupe via sa direction des risques, pour permettre à l'organe dirigeant d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239),
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel,

- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée en mettant en œuvre des moyens diversifiés :

- des formations réglementaires ou bagages de sensibilisation réalisés et déclinés dans les agences et services en réunions d'équipe ou par communautés de métiers,
- un espace « culture risques et conformité » où sont accessibles tous types de supports ; procédures, politiques, chartes, vidéos pédagogiques....
- une charte de contrôle interne qui décrit les rôles et responsabilités de chacun des acteurs de l'entreprise,
- un volume d'interventions faites dans les réunions de service ; accompagnement des gestionnaires d'activité dans les exercices de cartographie des risques, de détermination et déploiement de plan de contrôle, de mise à jour des Plans de continuité d'activités, etc...

3.2. Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'appétence au risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque crédit par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents sont élaborés en central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques crédits. Ces hypothèses sont complétées par des hypothèses locales permettant à la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée d'atténuer ou renforcer les stress, selon son environnement économique propre. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale ainsi qu'au comité des risques. Elles contribuent également à définir les seuils de tolérance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée lors des travaux sur l'appétence. Ces tests trouvent pleinement leur utilité et application en situation de crise réelle telle que la crise sanitaire.
- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel de stress est mené par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités. Il repose obligatoirement sur un scénario économique construit et communiqué par l'organe central- L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.
- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

- **Gouvernance** : les exercices de stress tests sont mis à disposition par l'Organe Central sur la base de scénarios macro-économiques élaborés par la Direction économique du Groupe. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque. Leurs résultats en sont présentés à l'organe de Direction, ainsi qu'au comité des risques administrateurs qui en fait la synthèse auprès du Conseil d'Administration.

3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Ainsi, le dispositif mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'Administration, au comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code Monétaire et Financier ⁽⁵⁾, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle

⁽⁵⁾ Article L. 511-41.

Prudentiel et de Résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité, à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée,
- charte de déontologie,
- corps de "notes de procédure", portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est soumise à ce corpus visant au contrôle de la conformité aux lois et réglementaire, régulièrement adapté aux évolutions réglementaires, et est responsable de sa déclinaison en local, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs),
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques,
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'inspection générale ou d'audit),
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'Administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive 4* (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule*, à la loi de séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre

la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques.

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, les éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée.

COMITE DE CONTROLE INTERNE

Le comité de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, instance faîtière, s'est réuni à 4 reprises en 2021 sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Ce comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. À ce titre, il est distinct du comité des risques, démembré du Conseil d'Administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : audit-inspection, risques, conformité.

TROIS LIGNES METIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le Directeur des risques et le responsable du contrôle périodique sont directement rattachés à un dirigeant effectif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et disposent d'un droit d'accès au comité des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques a été désigné comme responsable de la fonction gestion des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que de la fonction vérification de la conformité. A ce titre, il accueille dans sa ligne hiérarchique les responsables respectifs du Contrôle Permanent et de la Conformité. Au titre de l'arrêté du 06/01/2021 sur le contrôle interne de la LCB-FT, il porte également la responsabilité de la mise en œuvre et du contrôle permanent du dispositif LCB-FT. L'usage veut que le responsable de la fonction Gestion des Risques soit dénommé sous l'acronyme de RCPR (Responsable du Contrôle Permanent et des Risques).

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la ligne métier risques, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités,
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la ligne métier conformité qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs,
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée par la ligne métier Audit-Inspection.

En complément, les lignes métiers citées en sus concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée.

La ligne métier juridique est également déclinée au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée avec pour objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges

et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux services de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il définit l'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et est informé des résultats des missions d'audit interne. Le conseil est informé, au travers du comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le président du comité des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée rend compte au Conseil des travaux du comité et en particulier du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le rapport annuel aura été présenté au comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et aux commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

ROLE DU DIRECTEUR GENERAL EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur Général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions d'audit interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Pour ce faire, depuis les dernières évolutions de l'arrêté du 3 novembre 2014, le Directeur Général est assisté dans sa mission par un Directeur Général Adjoint, en charge de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent et du contrôle périodique.

3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au comité des risques, notamment *via* les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction risques et contrôles permanents

En application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution), la ligne métier risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée: risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues à *minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le comité des risques. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité. Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier risques est placée sous la responsabilité du Directeur des risques, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les comités de contrôle interne, le comité des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée le comité de sécurité, le comité d'usages Bâle, le comité des risques crédits, le comité financier et les comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance un *reporting* périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

PLANS DE CONTINUITE D'ACTIVITE

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées de manière récurrente. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée participe régulièrement, à ce titre, au Plan de Secours Informatique du Groupe.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose de trois sites et de son réseau d'agences pour appliquer les scénarios prévus en cas de repli. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est ainsi dotée d'espaces et équipements de travail disponibles en cas de sinistre majeur et/ou d'indisponibilité de site. A cet effet, une convention de mutualisation de moyens a été signée en 2021 avec deux autres entités du groupe. En outre, la solution du télétravail, déployée avec succès en pleine crise COVID 2020, reste une solution complémentaire, bien que non prioritaire, en cas de repli nécessaire. Par ailleurs, et conformément à la politique du Groupe, la de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en appliquant les procédures de reconstruction de postes prévu en pareil cas de figure.

SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité a été mise en œuvre avec un comité sécurité qui supervise l'exécution de la stratégie sécurité sur la base d'indicateurs de pilotage et/ou de suivi et qui apprécie le niveau de maîtrise dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Le Chief Information Security Officer (CISO) est rattaché à une Direction opérationnelle tandis que le MRSI (Manager des risques systèmes d'information), rattaché au contrôle permanent, consolide les informations et contrôles lui permettant d'exercer un second regard.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Cette partie est abordée dans le chapitre 8 (Risques de non-conformité).

Contrôle périodique

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques, le service contrôle périodique, directement rattaché à la Direction Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, mène des missions d'audit sur pièces et sur place ou à distance, pour l'essentiel dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel établi sur une période de 5 ans, de l'ensemble des activités et fonctions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée relevant de son périmètre de surveillance consolidée (PSC), auxquelles s'ajoutent notamment les prestations de services essentielles externalisées contractualisées par celle-ci. Certaines des missions d'audit portant sur ces dernières peuvent être conduites pour compte commun par d'autres Caisses régionales ou par l'Inspection Générale Groupe (IGL).

Les missions d'audit réalisées ont pour objet de s'assurer :

- de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôle visés à l'article 12 de l'arrêté du 03 novembre 2014, ainsi que de ceux permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités,
- de la maîtrise et du niveau effectivement encouru des risques les plus significatifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée (identification, enregistrement, encadrement, couverture),
- de la conformité des opérations et du respect des procédures.

Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

La fonction de contrôle périodique fait l'objet d'un dispositif spécifique de normalisation, de coordination et d'animation par l'Inspection Générale Groupe dans le cadre de la ligne métier audit-inspection. Le service contrôle périodique de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a en outre obtenu la certification professionnelle des activités d'audit interne, délivrée le 19/10/20 par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

Par ailleurs, le comité de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, auquel participent la Direction Générale, le responsable du contrôle périodique, le responsable risques et contrôle permanent et le responsable de la conformité, s'assure du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les recommandations formulées à l'occasion des missions réalisées par le service contrôle périodique, ou par tout audit externe (Inspection Générale Groupe, autorités de tutelle), font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi sur une base trimestrielle. Ce dernier permet de s'assurer, pour chacune d'entre elles, de l'avancement des actions correctrices programmées selon un calendrier précis en fonction de leur niveau de priorité, et de leur mise en œuvre sur la base d'un contrôle sur pièces. Le service contrôle périodique en informe régulièrement le comité de contrôle interne, en mettant l'accent si besoin sur les recommandations en difficulté significative de réalisation. Le responsable du contrôle périodique exerce en outre, le cas échéant, son devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de ce dernier, le responsable du contrôle périodique rend compte par ailleurs de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

3.4. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier annuel 2021 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, pages 105 à 108. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2022.

3.4.1. Exposition et concentration

a. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2022, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 26,689 milliards d'euros contre 25,634 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit une progression de 4,1% sur la période.

b. Concentration

Au 30 juin 2022, les engagements commerciaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée auprès de ses vingt plus grands clients non bancaires (hors États souverains) représentent 4,1% du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires.

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données).

Diversification par zone géographique

Zone géographique de risque	juin-22	déc-21
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	0,02%	0,02%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	0,03%	0,03%
AMERIQUE DU NORD	0,03%	0,03%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	0,02%	0,02%
JAPON	0,00%	0,00%
FRANCE	99,01%	98,95%
PAYS DE L'UNION EUROPEENNE HORS FRANCE	0,83%	0,88%
AUTRES PAYS D'EUROPE	0,06%	0,07%
TOTAL	100,00%	100,00%

Diversification par filière d'activité économique

Secteur d'activité	juin-22	déc-21
CLIENTELE PARTICULIERS	62,50%	62,81%
IMMOBILIER	10,06%	9,86%
AGROALIMENTAIRE	9,42%	9,25%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	4,03%	4,15%
DIVERS	3,11%	3,01%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2,64%	2,54%
SANTE / PHARMACIE	1,83%	1,84%
BTP	1,28%	1,31%
AUTOMOBILE	0,96%	0,96%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	0,91%	0,93%
ENERGIE	0,78%	0,76%
INDUSTRIE LOURDE	0,64%	0,68%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,41%	0,44%
AUTRES TRANSPORTS	0,40%	0,39%
AUTRES INDUSTRIES	0,30%	0,29%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,16%	0,16%
UTILITIES	0,16%	0,18%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,13%	0,10%
MEDIA / EDITION	0,10%	0,11%
TELECOM	0,05%	0,05%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,05%	0,05%
ASSURANCE	0,04%	0,09%
MARITIME	0,03%	0,03%
BANQUES	0,00%	0,00%

La répartition des engagements commerciaux par zone géographique et par secteur d'activité économique est globalement stable.

Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

3.4.2. Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers consolidés.

3.4.3. Application de la norme IFRS9

Evaluation du risque de crédit

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise Covid-19, toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du deuxième trimestre 2022.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2022 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation (core inflation à 5,5% sur un an à décembre aux Etats-Unis et 5% pour la Zone euro).

PREMIER SCENARIO : « scénario central »

Il prévoit un scénario géopolitique « médian » avec une poursuite du conflit en Ukraine, des sanctions maintenues en 2022-2023 et une forme d'accord de sortie de crise à moyen terme.

Forte accélération de l'inflation en zone euro

L'inflation moyenne de la zone en 2022 progresserait très fortement pour refluer ensuite graduellement. Cela est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques et une hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement, on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La profitabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Les réserves d'épargne accumulées limitent ces effets négatifs mais un freinage de la consommation est tout de même observé.

Ces effets négatifs sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 est révisée de 4,1% à 3,3% en France et de 3,9% à 2,9% en zone euro.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Le « Quantitative Tightening » est plus précoce et plus rapide que prévu. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un repli graduel à partir de mi-2022 (ralentissement de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs au second semestre 2022 et va continuer à les relever en 2023.

Les taux longs montent en zone euro, mais la courbe des taux s'aplatit à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie à l'approche des échéances politiques mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

DEUXIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse modéré » (scénario un peu plus dégradé que le premier)

Scénario géopolitique : persistance et impact du conflit plus marqués que dans le scénario central.

Choc sur les prix énergétiques plus prononcé

La Chine décide de ne pas acheter massivement le pétrole russe et de ne pas compenser la baisse des achats européens ; les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et la réponse de l'Arabie Saoudite est insuffisante. Ainsi, l'offre de pétrole se trouve réduite, la demande se concentre alors sur le pétrole du

Moyen-Orient et de la Mer du Nord et on observe une forte tension sur les prix pétroliers en 2022-2023, qui avoisinent 180 dollars le baril. **Choc d'inflation plus fort que dans le 1^{er} scénario en 2022-2023.**

La réponse budgétaire et monétaire reste mesurée

Les Etats européens ne réagissent pas massivement à ce choc inflationniste : les mesures de soutien budgétaire sont limitées. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. Ceci affecte la croissance et a peu d'effet sur l'inflation. Le Bund reste assez bas (valeur refuge) mais les spreads France et Italie s'écartent (phénomène de fragmentation, inquiétudes sur la soutenabilité de la dette).

« Stagflation » en zone euro

La zone euro connaît alors une phase de baisse du pouvoir d'achat, un net freinage de la consommation, une forte détérioration des profits des entreprises, une remontée du chômage ainsi que des faillites. Il n'y a cependant pas de repli annuel du PIB en 2022-2023, mais la croissance est très nettement ralentie. Un repli des marchés boursiers et correction mesurée sur l'immobilier sont prévus pour la zone euro dans ce scénario.

TROISIEME SCÉNARIO : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, il est supposé que la Chine intervient dans les négociations liées au conflit russo-ukrainien et qu'un règlement du conflit se met en place plus rapidement que dans le scénario « central ». Les sanctions sont alors prolongées mais allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2022-2023.

Evolutions financières

Le resserrement de la Fed est plus mesuré que dans le scénario central, et les taux longs américain légèrement plus bas. De même, le Bund reste bas, un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, en liaison avec l'évolution des taux longs américain et la politique de la BCE. Les spreads français et italiens sont du même ordre que dans le scénario central. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

QUATRIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse sévère » (scénario le plus dégradé)

Le choc du 2^{ème} scénario est accentué sur les prix du pétrole et l'inflation.

Dans ce scénario, les sanctions sont renforcées, des problèmes d'approvisionnement encore plus marqués apparaissent. On constate une persistance du conflit, induisant une forte réduction des importations de pétrole russe par les pays européens. La Chine n'achète pas suffisamment de pétrole à la Russie pour libérer l'offre pétrolière du Golfe. Les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et réponse de l'Arabie Saoudite s'avère insuffisante. Ainsi, on observe une hausse des prix du pétrole très prononcée : les prix pétroliers avoisinent 200 dollars le baril en 2022-2023. **Le choc d'inflation est très fort.**

Erreurs de politique monétaire

La principale différence par rapport au 2ème scénario tient aux politiques monétaires. Face aux chiffres très élevés d'inflation, la Fed remonte fortement le taux des Fed Funds au second semestre 2022 et en 2023, sans pour autant enrayer l'inflation : fortes inquiétudes des investisseurs et nette remontée des taux longs américains.

De même la BCE remonte ses taux plus nettement et plus rapidement que dans le scénario adverse modéré (remontée du Bund). Cela entraîne une remontée beaucoup plus nette des OAT et des BTP italiens : il y a un phénomène de fragmentation, couplé à de fortes inquiétudes des investisseurs.

Légère récession en zone euro

On observe une forte hausse de l'inflation et une remontée significative des coûts de financement. Cela entraîne une baisse du pouvoir d'achat et un très net ralentissement de la consommation. La zone euro connaît alors une forte dégradation du climat des affaires et un léger repli des dépenses d'investissement, couplés à des risques spécifiques dans certains pays, en France notamment (conflits sociaux très marqués). De ce fait, il y a une légère récession en zone euro en 2023, ainsi qu'un net repli des marchés boursiers et une correction significative de l'immobilier.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Scénario favorable				Adverse sévère			
	2021	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
PIB - ZE	5,2	2,9	2,4	1,8	1,4	1,8	0,6	1,1	1,2	3,9	2,9	1,7	1,3	1,0	-0,8	0,3	0,9
Tx Chômage - ZE	7,8	7,3	7,0	6,8	6,7	7,3	7,4	7,3	7,3	6,7	6,1	5,9	5,8	7,5	8,0	8,2	8,2
Tx inflation - ZE	2,6	6,5	3,0	2,5	2,0	7,9	4,8	1,3	0,7	5,3	2,3	1,5	1,2	8,6	4,5	0,8	0,6
PIB - France	7,0	3,3	2,1	1,8	1,5	2,4	0,9	2,0	1,6	4,0	2,5	2,0	1,7	1,9	-0,3	1,2	1,2
Tx Chômage - France	7,9	7,5	7,4	7,2	7,0	7,8	8,3	8,0	7,9	7,2	6,9	6,7	6,6	8,2	9,0	8,7	8,5
Tx inflation - France	1,6	4,2	2,5	2,3	1,8	5,5	3,9	0,9	0,5	3,6	2	1,7	1,4	6,1	4,6	0,6	0
OAT 10 ans	0,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,8	2,2	1,9	1,9	2,6	3,3	2,8	2,8	1	1,35	1,5	1,5

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Le scénario central est actuellement pondéré à 55 % pour le calcul des ECL IFRS 9 centraux du deuxième trimestre 2022.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, complétant ainsi les scénarios macroéconomiques définis en central. Outre les filières du territoire structurellement à risque, le contexte économique a mis en évidence des zones d'incertitudes et de fragilité sur les secteurs de l'immobilier (professionnels de l'immobilier et prêts habitat de la clientèle des particuliers), de la distribution, de l'industrie, de l'automobile et de l'énergie.

À fin juin 2022, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 49,8 % et 50,2 % des stocks de couverture sur le périmètre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

À fin juin 2022, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 53,8 % du coût du risque semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée contre 46,2 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 30 juin 2022.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 90% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

Au 30 juin 2022, les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ont progressé de 1,055 milliard d'euros, dont 1,114 milliard sur la clientèle de détail et les grandes entreprises, par rapport au 31 décembre 2021.

La structure des portefeuilles n'a que peu évolué sur la période : le poids des encours sains les moins risqués (Stage 1) est stable à 93,31%, enregistrant une croissance de 974 millions d'euros (+4,07%).

La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (Stage 2) n'a que peu progressé (5,61% vs 5,51%), représentant une hausse de l'assiette de 85 millions d'euros (+6,04%).

Les encours défaillants (Stage 3) ont légèrement régressé (-1,52%).

Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notés (Stage 1) ont fortement progressé sur la période en lien avec la croissance des encours et la mise à jour des scénarios macro-économiques dans les paramètres de calcul. Le taux de couverture progresse à 0,30% vs 0,28% au 31 décembre 2021.

Les ECL du portefeuille en Stage 2 sont stables sur la période. Au 30 juin 2022, le taux de couverture du Stage 2 s'élève à 5,32% contre 5,58% en début d'année.

Le taux de couverture des créances dépréciées (Stage 3) s'inscrit en légère hausse sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée (60,85% vs 59,63% fin 2021).

3.5. Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 113 à 115 du rapport financier annuel 2021 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

3.5.1. Principales évolutions

L'organisation du dispositif de gestion ainsi que les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2022.

Le dispositif de limites et alertes pour l'année 2022 a été revu en décembre 2021 sans changement majeur.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

Sur le premier semestre 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a renouvelé ses tombées de titres constitutifs de réserves LCR

3.5.2. Exposition

Produits complexes :

Au 30 juin 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne possède pas de produit complexe.

Produits vanille :

Au 31 Mai 2022 :

- le stress Groupe sur les portefeuilles JVR, JCR, JVO et JCN conduirait à -12,7 millions d'euros de variation des plus ou moins-values,

- le stress Groupe sur le portefeuille CAM conduirait à -36,9 millions d'euros de variation des plus ou moins-values,
- le stress Adverse 1 an sur les portefeuilles JVR, JCR, JVO et JCN conduirait à -25,4 millions d'euros de variation des plus ou moins-values.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détient un portefeuille investi en partie en FCPR et SICAV. Au 30 juin 2022, l'encours exposé au risque action au travers de ces produits s'élève à 21,9 millions d'euros.

3.6. Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit pages 115 à 120 du rapport financier annuel 2021 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

3.6.1. Principales évolutions

L'organisation du dispositif de gestion ainsi que les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de taux et de liquidité n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2022.

3.6.2. Exposition

3.7.3.1 Risque de taux d'intérêt global

Les impasses de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Au 30 juin 2022, les résultats de ces mesures sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Année 1 glissante	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Gap TF	978 459	1 088 881	621 456	370 467	339 541	462 201	721 080	1 020 681	958 295	971 248
Gap Inflation	-487 404	-460 435	-425 403	-382 796	-339 262	-293 604	-300 104	-315 033	-263 356	-213 123
Gap Synthétique	491 054	628 447	196 054	-12 329	279	168 597	420 976	705 648	694 939	758 126

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 122 millions d'euros, soit 5,7 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée après déduction des participations.

3.7.3.2 Risque de liquidité et de financement

- Bilan de liquidité au 30 juin 2022 :

Bilan de liquidité synthétique (en M€)

	Solde	Solde
Actifs	2021.12	2022.06
Titres constitutifs de réserves	3 407	3 629
Reverse repo		
Actifs HQLA de négoce		
Replacements CT	55	240
Replacements LT	247	270
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	125	-1
Actifs clientèle	21 334	22 225
Autres Actifs (Emplois permanents)	2 826	2 717
Total	27 994	29 080
Passifs	2021.12	2022.06
Repo		
Passifs HQLA de négoce		
Ressources de marché CT	504	303
Ressources de marché LT	5 927	5 863
Passif de négoce nécessaire à l'activité	49	915
Ressources clientèle	17 320	17 603
Autres Passifs (Ressources permanentes)	4 194	4 396
Total	27 994	29 080

Le bilan liquidité est élaboré à partir des comptes en normes françaises de la Caisse régionale et du FCT Habitat.

L'excédent de 3 566 millions d'euros appelé "position en ressources stables" permet à la Caisse régionale de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, immobilisation, ressources LT et fonds propres). Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 115,9 % au 30 Juin 2022.

La règle d'équilibre de fonds propres permet d'encadrer et préciser les règles de gestion en liquidité des investissements en fonds propres de la Caisse régionale tels que : les titres, les immobilisations, les participations intra-groupe...

Au 30/06/2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée présente un excédent de fonds propres qui atteint 590 millions d'euros (EFPH).

- Evolution des réserves de liquidité(LCR) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée
Les réserves de liquidité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 3 514 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 196 millions d'euros par rapport à fin décembre 2021.

- Ratios règlementaires :

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio fixée à 100 % depuis le 1er janvier 2018. Au 30 juin 2022, le ratio LCR de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'établit à 173,66 %.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 28 juin 2021.

Le ratio NSFR fin de période au 31 Mars 2022 s'élève à 110,96 % pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

- Conditions de refinancement sur le 1er semestre 2022 :

Sur le premier semestre 2022, les conditions de refinancement se sont durcies avec une variation sur le spread de crédit de Crédit Agricole S.A.

Les opérations de refinancement du premier semestre 2022 ont été constituées majoritairement par des ressources en provenance de la SFH et des ressources longues tirées auprès de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose par ailleurs d'un programme d'émission de TCN (NEU CP et NEU MTN). L'encours de NEU CP au 30 juin 2022 est de 216 millions d'euros et de 396,1 millions d'euros pour les NEU MTN.

3.7. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

3.7.1. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale via le comité de contrôle interne,
- mission des responsables Risques et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels,
- corpus de normes et procédures,
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Une cartographie est réalisée et exploitée annuellement avec une validation des résultats et plans d'action associés en comité de contrôle interne et une présentation en comité des Risques du Conseil d'Administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel

Production trimestrielle de tableaux de bord des risques opérationnels établissant le coût du risque de la période, en vision de date de détection et date de comptabilisation. D'autres tableaux de bord existent, et permettent d'agrèger les risques opérationnels enregistrés dans le trimestre par catégorie de risque bâloise ou par processus.

Outils

La plateforme outil RCP (risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif risque opérationnel. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est partie prenante du dispositif du groupe Crédit Agricole qui vise à finaliser la mise en conformité aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019, la mise en conformité du stock des externalisations étant désormais effective au 30/06/2022.

3.7.2. Méthodologie

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise l'approche des mesures avancées (AMA), validée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel 2007.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe,
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés,
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...),
- de l'évolution des cartographies de risques,
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

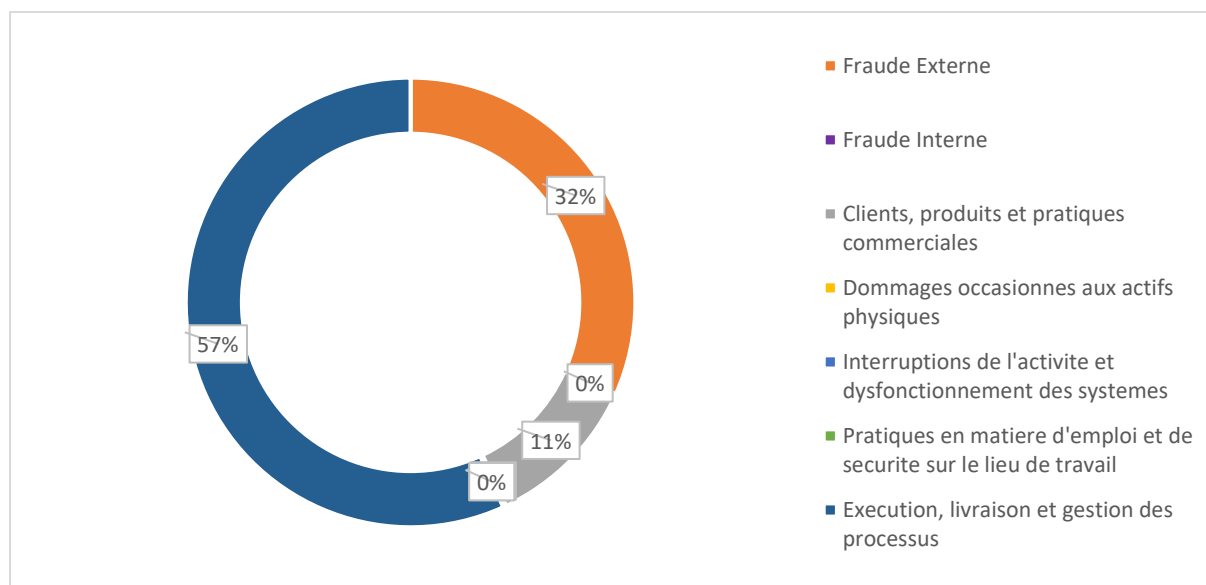
- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements,
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques,
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles,
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers,
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

1. Exposition

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (06/2022)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détecté au semestre 2022 reflète les répartitions habituellement observées :

- une exposition principalement portée sur la catégorie Exécution, liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...),
- une exposition à la fraude externe qui reste significative, avec cependant une bonne maîtrise du niveau de risque avéré par rapport à l'évolution très significative depuis 2020 des tentatives de fraude.

Des plans d'action locaux et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse risque opérationnel. Un suivi régulier des plans d'action relatifs aux processus particulièrement sensibles ou critiques est également réalisé auprès des instances de gouvernance.

Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pour son propre compte auprès de la CAMCA. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

L'ensemble des polices incluant les polices dommage ou responsabilité civiles (courtage, exploitation, responsabilité du banquier, responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux) a été renouvelé en 2021. De même des polices spécifiques aux cyber risques émergents ont été signés en 2022 dans des conditions tarifaires en forte évolution, compte tenu d'une exposition croissante, tous types d'entreprises confondues.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou conservés au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée (auto-assurance).

3.8. Risques de non-conformité

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le **respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires** propres aux activités bancaires et financières, **des normes et usages professionnels et déontologiques**, des principes fondamentaux qui figurent dans la **Charte Ethique** du Groupe et des instructions, **codes de conduite** et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, la déontologie, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se fixe comme objectif de **faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et d'une performance durable**. Les règles et initiatives en matière de conformité visent dès lors à garantir transparence et loyauté à l'égard des clients, à contribuer à l'intégrité des marchés financiers, à prévenir du risque de réputation et des risques de sanctions pénales, administratives et disciplinaires dans les domaines de son ressort.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a défini et mis en place un **dispositif de maîtrise des risques de non-conformité**, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques, et déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et du Groupe. Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de gouvernance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et du Groupe.

En lien avec la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole, le dispositif est structuré et déployé par les équipes Conformité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Celles-ci sont placées sous l'autorité du Responsable Risques et Contrôle Permanent (RCPR), lui-même rattaché directement au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une **culture éthique et conformité** solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Ethique. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des **actions de sensibilisation et de formation** aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Des modules et supports de formation – généralistes ou spécifiques destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme, du respect des sanctions internationales...

Dans le prolongement de la Charte éthique, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est dotée d'un **Code de conduite général**, qui vient la décliner opérationnellement. Il s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le code de conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi dite Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Le dispositif est complété d'un **droit d'alerte** permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements de conformité ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable Conformité de la Caisse régionale, sans passer par sa ligne hiérarchique. L'outil mis en place par le groupe Crédit Agricole permet à tout collaborateur souhaitant exercer sa faculté d'alerte de le faire en toute sécurité. Il garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte.

La **protection de la clientèle** est une priorité affirmée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, qui s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du projet de l'entreprise. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée porte une attention spécifique à la qualité de l'information et du conseil délivrée et au bon respect des règles d'adéquation des produits proposés aux clients. Ainsi, la gouvernance « produits » est placée au centre des mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients, mais aussi via le développement de « l'écoute client ». Pour ce faire, le suivi des réclamations est un élément central du dispositif. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée accorde également une vigilance particulière à la détection des clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique pour les empêcher de tomber dans la précarité ou les aider à en sortir.

Compte tenu du renforcement des obligations légales relatives à la **lutte contre la corruption**, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a engagé, depuis 2018, les actions nécessaires à l'enrichissement de ses dispositifs ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations de l'Agence française anticorruption. Ainsi, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis à jour ses procédures et ses modes opératoires par la définition d'une gouvernance adaptée, par l'établissement d'une cartographie recensant et évaluant l'ensemble des risques avec son dispositif de maîtrise, d'un code de conduite anticorruption dédié et la refonte de son programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs afin de mettre en exergue les comportements à adopter pour éviter tout manquement à la probité. Le Crédit Agricole est ainsi une des premières banques françaises à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption, certification renouvelée en 2019.

La **prévention de la fraude** vise à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Le dispositif de lutte contre la fraude est déployé dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée depuis 2018. Une organisation avec une ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et corruption est en place. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. La crise sanitaire du COVID 19 et les bouleversements qu'elle induit ont constitué une opportunité rapidement saisie par tous les types d'escrocs et notamment par les groupes criminels organisés. Le groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ont réagi immédiatement, des actions ont été engagées et sont actualisées en permanence pour protéger les clients et la banque.

La **maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière** et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe et de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Ces évolutions se sont inscrites dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, **le plan de remédiation OFAC**, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la FED le 24 avril 2017 et a fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines. Le Groupe, et en particulier la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, a finalisé l'ensemble des jalons composant ce plan de remédiation en avril 2021.

Par ailleurs, les dispositifs de **connaissance client** et de **lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme** font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. Une nouvelle norme de KYC (dossier de connaissance client) a été ainsi diffusée et des outils d'aide aux entrées en relation ont été développés et déployés, dans un premier temps, sur le périmètre des Caisses régionales. En complément, la fiabilisation des bases clients se poursuit afin de s'assurer de la qualité des données d'identité essentielles et permettre un criblage efficace de ces bases. La remédiation en cours doit également améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. La Caisse régionale a déployé à compter du 1^{er}

trimestre 2021 l'actualisation du KYC sur l'ensemble de sa clientèle. Cette actualisation s'effectue à fréquence définie en fonction des niveaux de risques LCB-FT (1an, 3, 5 ou 10 ans).

Enfin, concernant la protection des données personnelles (RGPD), le dispositif du groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, déployé dès 2018, fait l'objet d'actions de consolidation et d'industrialisation dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets du Groupe. Plus précisément, le groupe s'est doté d'un outil commun de collecte et gestion des traitements de données personnelles. En outre, la majeure partie des contrats avec les sous-traitants internes et externes du groupe ont fait l'objet d'une remédiation RGPD.

3.9. Risque juridique

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations. La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « nouvelles activités, nouveaux produits » et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit Agricole S.A.

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont :

- soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances,
- soit celles utilisées habituellement dans le cadre de mise en jeu de la responsabilité des établissements de crédit, qui ne sont pas considérées comme susceptibles d'avoir des effets matériels sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, et qui ont fait l'objet de provisions en tenant compte des informations à disposition.

Dans le cadre des activités commerciales et financières de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, il n'existe, au 30 juin 2022, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 3 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 100,3 millions d'euros. Le Tribunal Judiciaire d'Amiens dans sa décision du 21 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES
AU 30 JUIN 2022

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole
Atlantique Vendée en date du 22 juillet 2022

SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	69
Présentation juridique de l'entité	69
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	70
COMPTE DE RESULTAT	70
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	71
BILAN ACTIF.....	72
BILAN PASSIF	73
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	74
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	76
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	78
1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	78
2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	81
2.1 <i>Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2022</i>	<i>81</i>
2.2 <i>Autres événements significatifs de la période</i>	<i>81</i>
3 Risque de crédit.....	83
3.1 <i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période.....</i>	<i>83</i>
3.2 <i>Expositions au risque souverain.....</i>	<i>92</i>
4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	94
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts</i>	<i>94</i>
4.2 <i>Produits et charges de commissions.....</i>	<i>95</i>
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>95</i>
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .</i>	<i>96</i>
4.5 <i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti.....</i>	<i>97</i>
4.6 <i>Produits (charges) nets des autres activités.....</i>	<i>97</i>
4.7 <i>Charges générales d'exploitation</i>	<i>97</i>
4.8 <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>98</i>
4.9 <i>Coût du risque.....</i>	<i>98</i>
4.10 <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	<i>99</i>
4.11 <i>Impôts</i>	<i>99</i>
4.12 <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>101</i>
5 Informations sectorielles	102

6	Notes relatives au bilan	103
6.1	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	103
6.2	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	104
6.3	<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	105
6.4	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	107
6.5	<i>Immeubles de placement</i>	108
6.6	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	108
6.7	<i>Provisions</i>	109
6.8	<i>Capitaux propres</i>	110
7	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	112
8	Reclassements d'instruments financiers	114
9	Juste valeur des instruments financiers et informations diverses	114
9.1	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	114
9.2	<i>Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3</i>	118
9.3	<i>Réformes des indices de référence</i>	121
10	Parties liées	124
11	Événements postérieurs au 30 juin 2022	125

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale :

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège social de la société :

La Garde – Route de Paris – 44949 Nantes – France

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

440 242 469 RCS Nantes.

Immatriculation en date du 24 décembre 2001

Forme juridique :

Société coopérative de crédit à capital variable

Code NAF :

6419 Z

Lieu de cotation :

Nantes

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Intérêts et produits assimilés	4.1	229 885	430 263	208 849
Intérêts et charges assimilées	4.1	(87 454)	(172 019)	(83 902)
Commissions (produits)	4.2	130 716	226 267	111 985
Commissions (charges)	4.2	(45 732)	(83 302)	(40 010)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	9 005	2 361	1 684
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		483	(81)	125
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		8 522	2 442	1 559
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	47 979	36 362	29 493
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		47 979	36 362	29 493
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	315	165
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Produits des autres activités	4.6	10 195	24 890	8 927
Charges des autres activités	4.6	(2 398)	(11 841)	(2 175)
Produit net bancaire		292 196	453 296	235 016
Charges générales d'exploitation	4.7	(143 980)	(271 256)	(137 562)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(9 729)	(18 743)	(9 256)
Résultat brut d'exploitation		138 487	163 297	88 198
Coût du risque	4.9	(16 397)	(13 814)	(8 395)
Résultat d'exploitation		122 090	149 483	79 803
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	283	635	30
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
Résultat avant impôt		122 373	150 118	79 833
Impôts sur les bénéfices	4.11	(17 639)	(36 655)	(15 002)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-	-
Résultat net		104 734	113 463	64 831
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Résultat net part du Groupe		104 734	113 463	64 831

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Résultat net		104 734	113 463	64 831
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	5 213	3 096	1 701
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)		-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	(358)	289 513	105 320
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	4 855	292 609	107 021
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(1 336)	(9 643)	(3 701)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	3 519	282 966	103 320
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	-	(13)	(13)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	-	(13)	(13)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	-	3	3
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	-	(10)	(10)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.12	3 519	282 956	103 310
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		108 253	396 419	168 141
Dont part du Groupe		108 253	396 419	168 141
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.12	(28)	(997)	283

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales		64 769	68 166
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	255 824	245 217
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		16 630	9 101
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		239 194	236 116
Instruments dérivés de couverture		821 043	87 230
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 833 003	1 833 212
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 833 003	1 833 212
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	26 205 628	25 026 928
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		3 231 728	2 876 404
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		22 102 796	21 284 111
<i>Titres de dettes</i>		871 104	866 413
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(775 663)	74 784
Actifs d'impôts courants et différés		69 325	53 793
Comptes de régularisation et actifs divers		193 422	387 079
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.5	10 835	11 132
Immobilisations corporelles	6.6	209 608	205 436
Immobilisations incorporelles	6.6	4 497	4 482
Écarts d'acquisition		-	-
Total de l'Actif		28 892 291	27 997 459

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	16 657	9 635
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		16 657	9 635
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		15 211	190 473
Passifs financiers au coût amorti	6.4	23 707 617	23 702 640
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		15 548 229	15 362 360
<i>Dettes envers la clientèle</i>		7 832 135	7 920 292
<i>Dettes représentées par un titre</i>		327 253	419 988
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 484	5 185
Passifs d'impôts courants et différés		17 797	3 344
Comptes de régularisation et passifs divers		1 387 732	435 019
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.7	67 501	84 864
Dettes subordonnées		-	-
		-	-
Total dettes		25 216 999	24 431 160

Capitaux propres		3 675 292	3 566 299
Capitaux propres part du Groupe		3 675 292	3 566 299
Capital et réserves liées		646 837	629 043
Réserves consolidées		2 402 988	2 306 579
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		520 733	517 214
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		104 734	113 463
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Total du passif		28 892 291	27 997 459

Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	104 734	104 734	-	-	-	-	104 734
Autres variations	-	(25)	-	-	(25)	-	-	-	-	(25)	-	-	-	-	(25)
Capitaux propres au 30 juin 2022	453 189	2 597 751	(1 114)	-	3 049 825	-	520 733	520 733	104 734	3 675 292	-	-	-	-	3 675 292

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective.

(3) Impact capitaux propres des normes d'application prospective.

(4) Le montant des capitaux propres prend en compte l'impact de la 1^{ère} application de la décision IFRIC du 21 avril 2021 décrit au renvoi (2).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Résultat avant impôt		122 373	150 118	79 833
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		9 731	18 738	9 256
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		607	12 538	10 570
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net des activités d'investissement		(283)	(635)	(30)
Résultat net des activités de financement		57	91	45
Autres mouvements		31 842	(28 101)	21 643
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		41 954	2 631	41 484
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		249 245	1 657 101	1 378 981
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(965 834)	(971 733)	(800 930)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(125 761)	27 604	52 803
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		1 108 879	365 768	279 631
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts versés		(20 046)	(27 612)	(11 642)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		246 483	1 051 128	898 843
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		410 810	1 203 877	1 020 160
Flux liés aux participations (1)		(1 187)	(7 519)	(4 368)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(14 077)	(28 528)	(14 366)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(15 264)	(36 047)	(18 734)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		1 221	30 408	11 904
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		18 480	(4 206)	(1 814)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		19 701	26 202	10 090
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		415 247	1 194 032	1 011 516
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 559 873	1 365 841	1 365 841
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		68 166	69 462	69 462
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 491 707	1 296 379	1 296 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 975 120	2 559 873	2 377 357

Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	64 769	68 166	63 384
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	2 910 351	2 491 707	2 313 973
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	415 247	1 194 032	1 011 516

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus).

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2022, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à (1 178) milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : prise de participation dans la SAS Pays de Loire Relance à hauteur de 500 milliers d'euros.

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à ses actionnaires/sociétaires, à hauteur de 17 135 milliers d'euros pour le premier semestre 2022.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au cours du premier semestre 2022, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 29 020 milliers d'euros et les remboursements à 10 787 milliers d'euros.

Ces flux sont liés au nouveau FCT Crédit Agricole Habitat 2022 ainsi qu'au débouclage du FCT Crédit Agricole Habitat 2017 en mars 2022. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs".

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées*

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2022 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2021 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2022.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles - Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	Non
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 - IFRS 1 Filiale devenant un nouvel adoptant, - IFRS 9 Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 %, - IAS 41 Impôts dans les évaluations de la juste valeur, et - IFRS 16 Avantages incitatifs à la location	1 ^{er} janvier 2022	Non
Amendement à IFRS 3 Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022	Non

Amendement à IAS 37 Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat	1 ^{er} janvier 2022	Non
---	---------------------------------	-----

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore appliquées par le Groupe au 30 juin 2022

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2022.

Compte tenu de l'absence d'activité d'assurance au sein de Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, la norme IFRS 17 n'aura pas d'impact attendu au niveau des comptes consolidés de Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au 1er janvier 2023.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Concerne en particulier, la décision IFRS IC IFRS 9 / IAS 20 relative à la comptabilisation du TLTRO III.

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020 consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 30 juin 2022.

Le groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, le groupe bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022)), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la

Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

1. Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2022

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2021.

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2022

Au 30/06/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 34 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 4,7 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 30 juin 2022, Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

2. Autres événements significatifs de la période

➤ Réaménagement du refinancement

Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi son programme de réaménagement de son refinancement par :

- le remboursement par anticipation d'avances globales pour 198 millions d'euros contre 155 millions d'euros au 31 décembre 2021. Le montant de l'indemnité de remboursement par anticipation s'est élevé à 15 millions d'euros en 2021 contre 26 millions d'euros au 31 décembre 2021,

1. Les conditions de réaménagement de la dette financière en juin 2022 (variation de cash-flow inférieur à 10 %), conformément à IFRS 9, ont conduit à maintenir une partie de la dette au bilan et à comptabiliser une partie de l'indemnité de remboursement anticipé pour 15 millions d'euros en charge et en produit le gain réalisé sur la réduction du taux de refinancement pour 14 millions d'euros.

2. Risque de crédit

1. Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2021	866 715	(301)	-	-	-	-	866 715	(301)	866 414
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	866 715	(302)	-	-	-	-	866 715	(302)	866 413
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	755	(131)	4 078	(1)	-	-	4 833	(132)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	57 324	(17)	10	(1)	-	-	57 334	(18)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(52 501)	57	-	-	-	-	(52 501)	57	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(171)	-	-	-	-	-	(171)	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(4 068)	-	4 068	-	-	-	-	-	-
Total	867 470	(433)	4 078	(1)	-	-	871 548	(434)	871 114
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	(10)	-	-	-	(10)	-	-
Au 30 juin 2022	867 470	(433)	4 068	(1)	-	-	871 538	(434)	871 104
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2021	15 454	(1)	-	-	5	-	15 459	(1)	15 458
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	15 454	(1)	-	-	5	-	15 459	(1)	15 458
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	11 729	1	-	-	-	-	11 729	1	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	12 313	(4)	-	-	-	-	12 313	(4)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(584)	3	-	-	-	-	(584)	3	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	2	-	-	-	-	-	2	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	27 183	-	-	-	5	-	27 188	-	27 188
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	341	-	-	-	-	-	341	-	-
Au 30 juin 2022	27 524	-	-	-	5	-	27 529	-	27 529
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2021	19 962 712	(51 286)	1 342 400	(74 084)	258 106	(153 737)	21 563 218	(279 107)	21 284 111
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(164 699)	(8 729)	149 009	15 285	15 690	(5 430)	-	1 126	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(623 211)	2 864	623 211	(10 283)			-	(7 419)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	466 006	(11 662)	(466 006)	25 416			-	13 754	
Transferts vers Stage 3 (1)	(9 932)	138	(15 768)	1 644	25 700	(7 542)	-	(5 760)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	2 438	(69)	7 572	(1 492)	(10 010)	2 112	-	551	
Total après transferts	19 798 013	(60 015)	1 491 409	(58 799)	273 796	(159 167)	21 563 218	(277 981)	21 285 237
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	953 681	3 748	(57 528)	(15 902)	(19 484)	4 988	876 669	(7 166)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	2 824 089	(13 419)	63 937	(7 516)			2 888 026	(20 935)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 870 408)	7 331	(121 465)	7 228	(13 405)	11 420	(2 005 278)	25 979	
Passages à perte					(6 079)	5 622	(6 079)	5 622	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(1)	-	6	-	6	-	11	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		9 837		(15 620)		(12 676)		(18 459)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	616	-	616	
Total	20 751 694	(56 267)	1 433 881	(74 701)	254 312	(154 179)	22 439 887	(285 147)	22 154 740
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(45 419)		(6 345)		(180)		(51 944)		
Au 30 juin 2022 (4)	20 706 275	(56 267)	1 427 536	(74 701)	254 132	(154 179)	22 387 943	(285 147)	22 102 796
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 258 753 milliers d'euros [i.e. capital restant dû des PGE].

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre								
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes								
Réévaluation de juste valeur sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2022	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-		-		-		-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-			-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-				-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-				-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
Au 30 juin 2022	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2022	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2021	2 297 016	(9 613)	61 616	(4 825)	8 071	(2 356)	2 366 703	(16 794)	2 349 909
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(5 569)	(1 344)	5 874	1 368	(305)	(2)	-	22	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(29 238)	266	29 238	(716)			-	(450)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	23 866	(1 611)	(23 866)	2 075			-	464	
Transferts vers Stage 3 (1)	(305)	2	(189)	16	494	(65)	-	(47)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	108	(1)	691	(7)	(799)	63	-	55	
Total après transferts	2 291 447	(10 957)	67 490	(3 457)	7 766	(2 358)	2 366 703	(16 772)	2 349 931
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	192 207	(677)	(11 485)	(929)	(2 072)	2	178 650	(1 604)	
Nouveaux engagements donnés (2)	1 171 124	(6 267)	14 496	(2 152)			1 185 620	(8 419)	
Extinction des engagements	(979 194)	3 912	(25 706)	2 287	(2 070)	200	(1 006 970)	6 399	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 678		(1 063)		(198)		417	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	277	-	(275)	(1)	(2)	-	-	(1)	
Au 30 juin 2022	2 483 654	(11 634)	56 005	(4 386)	5 694	(2 356)	2 545 353	(18 376)	2 526 977

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2021	788 602	(3 354)	8 453	(1 059)	25 041	(9 687)	822 096	(14 100)	807 996
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 041)	14	1 078	(63)	(37)	(64)	-	(113)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 841)	76	1 841	(309)			-	(233)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 346	(65)	(1 346)	243			-	178	
Transferts vers Stage 3 (1)	(546)	3	(10)	4	556	(65)	-	(58)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	593	(1)	(593)	1	-	-	
Total après transferts	787 561	(3 340)	9 531	(1 122)	25 004	(9 751)	822 096	(14 213)	807 883
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	31 841	(802)	604	(388)	1 975	(1 616)	34 420	(2 806)	
Nouveaux engagements donnés (2)	86 772	(958)	2 176	(414)			88 948	(1 372)	
Extinction des engagements	(54 931)	534	(1 572)	200	(1)	924	(56 504)	1 658	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(377)		(174)		(2 541)		(3 092)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	(1)	-	-	1 976	1	1 976	-	
Au 30 juin 2022	819 402	(4 142)	10 135	(1 510)	26 979	(11 367)	856 516	(17 019)	839 497

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

2. Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2022 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	7 677	7 677	-	7 677
Belgique	-	-	-	16 921	16 921	-	16 921
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	374 978	374 978	-	374 978
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	399 576	399 576	-	399 576

31/12/2021 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	7 630	7 630	-	7 630
Belgique	-	-	-	17 487	17 487	-	17 487
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	374 265	374 265	-	374 265
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	399 382	399 382	-	399 382

3. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Sur les actifs financiers au coût amorti	222 310	419 382	205 119
Opérations avec les établissements de crédit	1 599	3 774	1 560
Opérations internes au Crédit Agricole	27 281	59 246	28 347
Opérations avec la clientèle	186 039	340 892	167 402
Opérations de location-financement	-	-	-
Titres de dettes	7 391	15 470	7 810
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	13	13
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	-	13	13
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	7 575	10 868	3 717
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	229 885	430 263	208 849
Sur les passifs financiers au coût amorti	(44 812)	(90 830)	(45 910)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 132)	(5 238)	(4 497)
Opérations internes au Crédit Agricole	(38 906)	(75 488)	(35 727)
Opérations avec la clientèle	(4 943)	(11 064)	(6 078)
Opérations de location-financement	-	-	-
Dettes représentées par un titre	169	960	392
Dettes subordonnées	-	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(42 632)	(81 167)	(37 982)
Autres intérêts et charges assimilées	(10)	(22)	(10)
Charges d'intérêts	(87 454)	(172 019)	(83 902)

(1) dont 2 156 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2022 contre 4 127 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 2 007 milliers d'euros au 30 juin 2021.

(2) dont 229 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2022 contre 434 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 277 milliers d'euros au 30 juin 2021 [Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle].

2. Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022			31/12/2021			30/06/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	577	(62)	515	824	(161)	663	388	(75)	313
Sur opérations internes au Crédit Agricole	7 937	(35 137)	(27 200)	14 921	(63 764)	(48 843)	7 263	(31 176)	(23 913)
Sur opérations avec la clientèle	3 914	(727)	3 187	7 700	(1 503)	6 197	3 744	(892)	2 852
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	105	-	105	219	-	219	99	-	99
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	117 011	(9 740)	107 271	200 245	(17 766)	182 479	99 243	(7 789)	91 454
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 172	(66)	1 106	2 358	(108)	2 250	1 248	(78)	1 170
Total Produits et charges de commissions	130 716	(45 732)	84 984	226 267	(83 302)	142 965	111 985	(40 010)	71 975

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité de banque de proximité.

3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dividendes reçus	211	853	815
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	312	(161)	73
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	295	106	106
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(857)	(295)	(673)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	361	300	153
Résultat de la comptabilité de couverture	8 683	1 558	1 210
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	9 005	2 361	1 684

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022			31/12/2021			30/06/2021		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	85 801	(85 312)	489	89 187	(89 085)	102	95 318	(95 205)	113
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	17 158	(68 601)	(51 443)	33 498	(55 649)	(22 151)	40 650	(54 617)	(13 967)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	68 643	(16 711)	51 932	55 689	(33 436)	22 253	54 668	(40 588)	14 080
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 033 657	(1 025 463)	8 194	565 714	(564 258)	1 456	592 100	(591 003)	1 097
Variations de juste valeur des éléments couverts	92 453	(941 204)	(848 751)	153 502	(412 212)	(258 710)	221 796	(370 304)	(148 508)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	941 204	(84 259)	856 945	412 212	(152 046)	260 166	370 304	(220 699)	149 605
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 119 458	(1 110 775)	8 683	654 901	(653 343)	1 558	687 418	(686 208)	1 210

4. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	47 979	36 362	29 493
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	47 979	36 362	29 493

5. Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Titres de dettes	-	330	177
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	330	177
Titres de dettes	-	(15)	(12)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	(15)	(12)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	-	315	165

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

6. Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	784	1 406	736
Autres produits (charges) nets	7 013	11 643	6 016
Produits (charges) des autres activités	7 797	13 049	6 752

7. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Charges de personnel	(90 184)	(177 082)	(87 633)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(12 003)	(11 210)	(9 716)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(41 793)	(82 964)	(40 213)
Charges générales d'exploitation	(143 980)	(271 256)	(137 562)

(1) Dont 5 589 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2022 contre 3 693 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 3 693 milliers d'euros au 30 juin 2021.

8. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dotations aux amortissements	(9 729)	(18 777)	(9 326)
Immobilisations corporelles (1)	(9 709)	(18 720)	(9 292)
Immobilisations incorporelles	(20)	(57)	(34)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	34	70
Immobilisations corporelles	-	70	70
Immobilisations incorporelles	-	(36)	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(9 729)	(18 743)	(9 256)

(1) Dont 730 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2022 contre 1 393 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 696 milliers d'euros au 30 juin 2021.

9. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(8 548)	(15 779)	(7 330)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(7 918)	(3 986)	(512)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(5 110)	(2 240)	(786)
Engagements par signature	(2 808)	(1 746)	274
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(630)	(11 793)	(6 818)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(619)	(13 724)	(3 879)
Engagements par signature	(11)	1 931	(2 939)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(8 534)	2 682	(1 232)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(6 853)	2 139	(1 579)
Engagements par signature	(1 681)	543	347
Autres actifs (C)	-	(59)	(5)
Risques et charges (D)	1 025	744	666
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(16 057)	(12 412)	(7 901)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(555)	(2 014)	(771)

Récupérations sur prêts et créances	215	630	283
comptabilisés au coût amorti	215	630	283
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	(11)	-
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	-	(7)	(6)
Autres produits	-	-	-
Coût du risque	(16 397)	(13 814)	(8 395)

10. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	283	635	30
Plus-values de cession	287	662	35
Moins-values de cession	(4)	(27)	(5)
Titres de capitaux propres consolidés	-	-	-
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	283	635	30

11. Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Charge d'impôt courant	(16 878)	(36 651)	(17 101)
Charge d'impôt différé	(761)	(4)	2 099
Total Charge d'impôt	(17 639)	(36 655)	(15 002)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	122 373	25,83%	(31 609)
Effet des différences permanentes			10 813
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			12
Changement de taux			304
Effet des autres éléments			2 841
Taux et charge effectifs d'impôt		14,41%	(17 639)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2022.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 14 834 milliers d'euros au 30 juin 2022 :

1. Impôt différé actif : 1 284 milliers d'euros relatifs aux engagements postérieurs à l'emploi,
2. Impôt différé passif : 16 118 milliers d'euros relatifs à la réévaluation des titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	150 118	28,41%	(42 649)
Effet des différences permanentes			6 777
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			(89)
Changement de taux			(2 695)
Effet des autres éléments			2 001
Taux et charge effectifs d'impôt		24,42%	(36 655)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	79 833	28,41%	(22 681)
Effet des différences permanentes			6 935
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-	-
Effet de l'imposition à taux réduit		-	-
Changement de taux		-	(2 606)
Effet des autres éléments			3 350
Taux et charge effectifs d'impôt		18,79%	(15 002)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2021.

1. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	(13)	(13)
Ecart de réévaluation de la période	-	(13)	(13)
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-	3	3
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-	(10)	(10)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	5 213	3 096	1 701
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(358)	289 513	105 320
Ecart de réévaluation de la période	(330)	290 510	105 037
Transferts en réserves	(28)	(997)	283
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 336)	(9 643)	(3 701)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	3 519	282 966	103 320
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	3 519	282 956	103 310
Dont part du Groupe	3 519	282 956	103 310
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

3. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

Compte tenu de la définition des secteurs opérationnels et de leurs critères de présentation, l'ensemble des activités de Crédit Agricole Atlantique Vendée se situe dans le secteur « banque de proximité en France ».

Depuis l'entrée de deux filiales du secteur immobilier dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole Atlantique Vendée, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée présente l'activité de ce secteur opérationnel qui comprend les activités de vente de neuf, de transaction dans l'ancien, de location à l'année et saisonnière, de gestion locative et de syndic.

Présentation des pôles métiers

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	30/06/2022		
	Bancaire	Immobilier	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produit net bancaire	284 106	8 090	292 196
Charges d'exploitation	(146 355)	(7 354)	(153 709)
Résultat brut d'exploitation	137 751	736	138 487
Coût du risque	(16 392)	(5)	(16 397)
Résultat d'exploitation	121 359	731	122 090
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	287	(4)	283
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	121 646	727	122 373
Impôts sur les bénéfices	(17 654)	15	(17 639)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-
Résultat net	103 992	742	104 734
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Résultat net part du Groupe	103 992	742	104 734

	31/12/2021		
	Bancaire	Immobilier	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produit net bancaire	438 492	14 804	453 296
Charges d'exploitation	(276 887)	(13 112)	(289 999)
Résultat brut d'exploitation	161 605	1 692	163 297
Coût du risque	(13 828)	14	(13 814)

Résultat d'exploitation	147 777	1 706	149 483
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	635	-	635
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	148 412	1 706	150 118
Impôts sur les bénéfices	(36 103)	(552)	(36 655)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-
Résultat net	112 309	1 154	113 463
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Résultat net part du Groupe	112 309	1 154	113 463

	30/06/2021		
	Bancaire	Immobilier	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produit net bancaire	227 877	7 139	235 016
Charges d'exploitation	(139 940)	(6 879)	(146 819)
Résultat brut d'exploitation	87 937	260	88 197
Coût du risque	(8 396)	2	(8 394)
Résultat d'exploitation	79 541	262	79 803
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	30	-	30
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	79 571	262	79 833
Impôts sur les bénéfices	(14 891)	(111)	(15 002)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-
Résultat net	64 680	151	64 831
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Résultat net part du Groupe	64 680	151	64 831

4. Notes relatives au bilan

1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 630	9 101
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	239 194	236 116
Instruments de capitaux propres	1 574	1 279
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	237 620	234 837
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	255 824	245 217
	Dont Titres prêtés	-

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 657	9 635
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	16 657	9 635

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 833 003	554 994	(14 455)	1 833 212	555 327	(14 431)
Total	1 833 003	554 994	(14 455)	1 833 212	555 327	(14 431)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Total des titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)			-			-

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	6 567	-	-	6 567	-	-
Titres de participation non consolidés	1 826 436	554 994	(14 455)	1 826 645	555 327	(14 431)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 833 003	554 994	(14 455)	1 833 212	555 327	(14 431)
Impôts sur les bénéfices		(16 117)	-		(16 126)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		538 877	(14 455)		539 201	(14 431)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2022			31/12/2021		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	378	28	-	2 370	1 280	(283)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	378	28	-	2 370	1 280	(283)
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		28	-		1 280	(283)

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

2. Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 231 728	2 876 404
Prêts et créances sur la clientèle	22 102 796	21 284 111
Titres de dettes	871 104	866 413
Valeur au bilan	26 205 628	25 026 928

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	27 178	15 109
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	27 173	15 104
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	351	350
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	27 529	15 459
Dépréciations	-	(1)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	27 529	15 458
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	2 888 656	2 485 171
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	315 543	375 775
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	3 204 199	2 860 946
Valeur au bilan	3 231 728	2 876 404

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	11 075	10 962
Autres concours à la clientèle	22 274 159	21 438 536
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	575	578
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	25 739	35 987
Comptes ordinaires débiteurs	76 395	77 155
Valeur brute	22 387 943	21 563 218
Dépréciations	(285 147)	(279 107)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	22 102 796	21 284 111
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-

Valeur au bilan (1)	22 102 796	21 284 111
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au 30 juin 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 258 753 milliers d'euros [i.e. capital restant dû des PGE].

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées	399 686	399 493
Obligations et autres titres à revenu fixe	471 852	467 222
Total	871 538	866 715
Dépréciations	(434)	(302)
Valeur au bilan	871 104	866 413

3. Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	15 548 229	15 362 360
Dettes envers la clientèle	7 832 135	7 920 292
Dettes représentées par un titre	327 253	419 988
Valeur au bilan	23 707 617	23 702 640

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	7 547	9 526
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	5 488	8 546
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	97	97
Total	7 644	9 623
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	172	84
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	15 540 413	15 352 653
Total	15 540 585	15 352 737
Valeur au bilan	15 548 229	15 362 360

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	6 793 008	6 927 844
Comptes d'épargne à régime spécial	96 103	96 784
Autres dettes envers la clientèle	943 024	895 664
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
Valeur au bilan	7 832 135	7 920 292

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	228 400	339 960
Emprunts obligataires	98 853	80 028
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	327 253	419 988

4. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2022
Valeur brute	19 408	-	109	-	-	-	19 517
Amortissements et dépréciations	(8 276)	-	(406)	-	-	-	(8 682)
Valeur au bilan (1)	11 132	-	(297)	-	-	-	10 835

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute	18 718	-	728	(38)	-	-	19 408
Amortissements et dépréciations	(7 496)	-	(811)	31	-	-	(8 276)
Valeur au bilan (1)	11 222	-	(83)	(7)	-	-	11 132

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	390 314	-	13 998	(889)	-	-	403 423
Amortissements et dépréciations	(184 878)	-	(9 711)	774	-	-	(193 815)
Valeur au bilan	205 436	-	4 287	(115)	-	-	209 608
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	7 214	-	34	-	-	-	7 248
Amortissements et dépréciations	(2 732)	-	(20)	-	-	-	(2 751)
Valeur au bilan	4 482	-	14	-	-	-	4 497

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	365 757	-	30 702	(6 145)	-	-	390 314
Amortissements et dépréciations	(169 688)	-	(18 715)	3 525	-	-	(184 878)
Valeur au bilan	196 069	-	11 987	(2 620)	-	-	205 436
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	7 195	-	19	-	-	-	7 214
Amortissements et dépréciations	(2 639)	-	(93)	-	-	-	(2 732)
Valeur au bilan	4 556	-	(74)	-	-	-	4 482

6. Provisions

	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	32 131	-	-	-	(17 585)	-	-	14 546
Risques d'exécution des engagements par signature	30 894	-	38 766	-	(34 266)	-	-	35 395
Risques opérationnels	8 129	-	-	-	-	-	-	8 129
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	6 500	-	2 394	-	-	-	(5 214)	3 680
Litiges divers	5 672	-	226	(141)	(1 212)	-	-	4 545
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	1 538	-	191	(513)	(12)	-	-	1 206
TOTAL	84 864	-	41 577	(654)	(53 075)	-	(5 214)	67 501

	31/12/2020	01/01/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	35 216	-	-	400	-	(3 485)	-	-	32 131
Risques d'exécution des engagements par signature	31 622	-	-	78 018	-	(78 746)	-	-	30 894
Risques opérationnels	5 455	-	-	8 129	(2 902)	(2 553)	-	-	8 129
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	8 033	-	-	4 226	(4 339)	(53)	-	(1 368)	6 500
Litiges divers	6 373	-	-	813	(183)	(1 330)	-	-	5 672
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	2 153	-	-	704	(1 293)	(26)	-	-	1 538
TOTAL	88 852	-	-	92 290	(8 717)	(86 193)	-	(1 368)	84 864

7. Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2022

Au 30 juin 2022, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2022	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 260 367	17,04%	0,00%
Dont part du Public	1 248 641	16,89%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	11 726	0,16%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 855 972	25,10%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 855 972	25,10%	0,00%
Parts sociales	4 278 618	57,86%	100,00%
Dont 74 Caisses Locales	4 278 567	57,86%	75,90%
Dont 21 administrateurs de la Caisse régionale	25	0,00%	10,77%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,51%
Dont Autres (administrateurs non fondateurs)	25	0,00%	12,82%
Total	7 394 957	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 112 773 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2021, l'Assemblée générale du 29 mars 2022 de Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a approuvé le versement d'un dividende net :

1. par part sociale de 0,34 euros,
2. par Certificats Coopératifs (CCI et CCA) de 3,88 euros.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2017	4,30	4,30	0,26
2018	4,19	4,19	0,26
2019	3,95	3,95	0,26
2020	3,12	3,12	0,26
2021	3,88	3,88	0,34

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 17 135 milliers d'euros en 2022.

3. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Engagements donnés	3 418 127	3 214 122
Engagements de financement	2 545 353	2 366 703
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	2 545 353	2 366 703
Ouverture de crédits confirmés	978 730	937 718
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	5 020	14 486
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	973 710	923 232
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 566 623	1 428 985
Engagements de garantie	872 774	847 419
Engagements d'ordre des établissements de crédit	16 258	25 323
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	16 258	25 323
Engagements d'ordre de la clientèle	856 516	822 096
Cautions immobilières	207 528	189 655
Autres garanties d'ordre de la clientèle	648 988	632 441
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	9 821 946	9 283 096
Engagements de financement	25 646	32 947
Engagements reçus des établissements de crédit	25 646	32 947
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	9 796 300	9 250 149
Engagements reçus des établissements de crédit	376 330	363 938
Engagements reçus de la clientèle	9 419 970	8 886 211
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 420 289	2 359 124
Autres garanties reçues	6 999 681	6 527 087
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

Instrument financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	11 266 897	11 712 604
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	125 750
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	97	97
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	11 266 994	11 838 451

Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	44 018	35 796
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	44 018	35 796

Au 30 juin 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2022, Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté 11 266 897 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 11 712 604 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté :

- 9 125 390 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 9 587 447 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

- 268 744 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 333 844 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

- 1 872 763 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 791 313 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

4. Reclassements d'instruments financiers

Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas opéré en 2022 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

5. Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

1. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 630	-	16 630	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	16 630	-	16 630	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	239 194	200 321	1 574	37 299
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 574	-	1 574	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	237 620	200 321	-	37 299
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	546	-	-	546
Titres de dettes	237 074	200 321	-	36 753
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 833 003	-	1 785 449	47 554
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 833 003	-	1 785 449	47 554
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	821 043	-	821 043	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 909 870	200 321	2 624 696	84 853
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 101	-	9 101	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	9 101	-	9 101	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	236 116	199 767	5 595	30 754
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 279	-	1 279	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	234 837	199 767	4 316	30 754
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	480	-	-	480
Titres de dettes	234 357	199 767	4 316	30 274
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 833 212	-	1 788 080	45 132
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 833 212	-	1 788 080	45 132
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	87 230	-	87 230	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 165 659	199 767	1 890 006	75 886
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		71 522
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	71 522

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 657	-	16 657	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	16 657	-	16 657	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	15 211	-	15 211	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	31 868	-	31 868	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 635	-	9 635	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	9 635	-	9 635	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	190 473	-	190 473	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	200 108	-	200 108	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

2. Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Solde de clôture (31/12/2021)	75 886	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	1 394	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	1 394	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	4 998	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(1 741)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2022)	84 853	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat													
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI					Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
(en milliers d'euros)														
Solde de clôture (31/12/2021)	-	-	-	480	-	-	30 274	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	66	-	-	1 328	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	66	-	-	1 328	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	2 576	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	(1 741)	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2022)	-	-	-	546	-	-	36 753	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	
Solde de clôture (31/12/2021)	45 132	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-
Achats de la période	2 422	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2022)	47 554	-	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 394
Comptabilisés en résultat	1 394
Comptabilisés en capitaux propres	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction					Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde de clôture (31/12/2021)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2022)	-	-	-	-	-	-	-	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

3. Réformes des indices de référence

Le groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes support et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

Bilan au 30/06/2022 des transitions et évolutions récentes :

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR (Risk Free Rates).

A l'échelle du groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation contractuelle avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Le nombre de contrats encore en cours de renégociation contractuelle pour remplacer l'indice de référence est maintenant insignifiant à l'échelle des entités concernées, a fortiori au niveau du groupe Crédit Agricole. Aussi, les LIBOR synthétiques ne sont utilisés par le Groupe que pour de très rares contrats.

Gestion des risques :

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

LIBOR USD :

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice pour lequel les transitions des stocks de contrats débutent seulement. Il est anticipé que les transitions interviendront à partir du S1 2023 pour les dérivés et fin juin 2023 pour les dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA. La mise en œuvre d'un dispositif législatif pourra être confirmée ultérieurement par les autorités britanniques sachant que les autorités américaines ont pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels.

Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 30 juin 2022, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	LIBOR USD	Autres LIBOR : GBP, JPY et CHF	Autres indices
Total des actifs financiers hors dérivés	15 879	-	
Total des passifs financiers hors dérivés	-	-	
Total des notionnels des dérivés	-	-	

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

6. Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2022 :

Parties liées	Participation Direct (D) ou Indirect (I) de la Caisse Régionale	% d'intérêt	Transactions conclues au 30/06/2022
CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE IMMOBILIER PARTICIPATION	D	100,00%	Aucune transaction significative
SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDEE	I	100,00%	Aucune transaction significative
PATRIMOINE SQUARE HABITAT	I	99,99%	Aucune transaction significative
CABLE	I	99,90%	Aucune transaction significative
SQUARE HABITAT OUEST IMMOBILIER	I	50,00%	Aucune transaction significative
PANORAMIC	D	100,00%	Aucune transaction significative
LE PERTUIS	D	100,00%	Aucune transaction significative
LE VILLAGE BY CA	D	100,00%	Aucune transaction significative
FONCIERE ATLANTIQUE VENDEE	D	100,00%	Aucune transaction significative
ATLANTIQUE VENDEE INNOVATION	D	100,00%	Aucune transaction significative

7. Événements postérieurs au 30 juin 2022

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas connaissance d'événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 30 juin 2022.

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

PricewaterhouseCoopers Audit

34 place Viarme – BP 90928
44009 Nantes Cedex 1

Malevaut-Naud

55 boulevard François Arago
79180 Chauray

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Aux Sociétaires

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

La Garde – Route de Paris
44949 Nantes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Nantes et Chauray, le 25 août 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Malevaut-Naud

Nicolas Jolivet

Olivier Destruel

Sébastien Boerlen

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE

Madame Nicole GOURMELON, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à NANTES, le 31 août 2022

Nicole GOURMELON
Directeur Général

Glossaire :

ACRONYMES

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

AMF

Autorité des marchés financiers

BCE

Banque centrale européenne

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

TERMES

AT1 *Additional Tier 1*

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

Autocontrôle

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre *via* la directive 2013/36/UE (CRD 4 – *Capital Requirement Directive*) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – *Capital Requirement Regulation*).

CCA *Certificat coopératif d'associés*

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI *Certificat coopératif d'investissement*

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

Collatéral

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Coût du risque

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Crédit Agricole S.A.

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

Dilution

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

Dividende

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

EAD *Exposure At Default*

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

Écart d'acquisition/survalueur

Un écart d'acquisition ou survalueur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

EP *Emplois pondérés / RWA Risk-Weighted Assets*

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

Gestion d'actifs *Asset Management*

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

Gouvernement d'entreprise ou gouvernance

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

Groupe Crédit Agricole

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales.

OPCVM *Organisme de placement collectif en valeurs mobilières*

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

Parts sociales

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

PNB *Produit net bancaire*

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

Ratio de levier

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (*Tier 1*), le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

LCR *Liquidity Coverage Ratio – Ratio de liquidité à un mois*

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

Résolution

Raccourci de langage pour désigner la "résolution de crises ou de défaillances bancaires". Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l'autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

Sociétaire

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, *via* les

Sociétaires, qui détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

SICAV *Société d'investissement à capital variable*

Une société d'investissement à capital variable est une catégorie d'OPCVM qui permet aux investisseurs d'investir dans un portefeuille d'actifs financiers, sans détenir directement ces actifs, et de diversifier leurs placements. Elles gèrent un portefeuille de valeurs et sont spécialisées par exemple sur un marché, une classe d'actifs, un thème d'investissement ou un secteur. En matière fiscale, une part de SICAV est assimilable à une action.

Solvabilité

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer. L'analyse de la solvabilité se distingue de l'analyse de la liquidité : la liquidité de l'entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR. Pour une compagnie d'assurance, la solvabilité est encadrée par la directive Solvabilité 2, cf. Solvabilité 2.

Solvabilité 2

Directive européenne relative aux entreprises d'assurance et de réassurance dont l'objectif est de garantir à tout moment le respect des engagements vis-à-vis des assurés, face aux risques spécifiques encourus par les entreprises. Elle vise une appréciation économique et prospective de la solvabilité, *via* trois piliers : des exigences quantitatives (Pilier 1), des exigences qualitatives (Pilier 2) et des informations à destination du public et du superviseur (Pilier 3). Adoptée en 2014, elle a fait l'objet d'une transposition en droit national en 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Spread de crédit

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

Stress test *ou test de résistance*

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

Taux de couverture des créances dépréciés (ou douteux) ⁶

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux directeur

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (*Fed*).

⁶ Indicateur alternatif de performance.